



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

Sommaire

LE SIPPEREC

Les adhérents au SIPPEREC	8
Le SIPPEREC en bref	9
L'organisation du SIPPEREC	10

POINTS DE REPÈRE 2011

Les principaux événements nationaux	14
Les prises de position du SIPPEREC	14
Les temps forts du syndicat	15

ÉLECTRICITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'actualité de l'électricité et des énergies renouvelables en 2011	18
Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité	20
Les services + proposés par le SIPPEREC	30
La production locale d'énergie renouvelable	32

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'accès au très haut débit	40
Les réseaux de télécommunications en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en très haut débit	42
Les services + proposés par le SIPPEREC	50

GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie	54
Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques	56
Le groupement de commandes pour les services d'information géographique (SIG)	58

Les délégués du SIPPEREC	60
Glossaire	62
Synthèse des compétences et services du SIPPEREC	63



L'accord tripartite, signé en avril 2011, par le SIPPEREC avec les concessionnaires EDF et ERDF permet d'envisager les années à venir de manière constructive.

Des avancées notables pour les villes en ressortent. Le réseau toiture est dorénavant complètement enfoui. Longtemps bloquées, les subventions à l'éclairage public peuvent à nouveau appuyer les réalisations les plus ambitieuses en termes de maîtrise de l'énergie. Surtout, l'enfouissement des réseaux aériens bénéficie d'une dynamique nouvelle. Nous avons 6 ans pour enfouir les 1 100 Km de réseaux aériens restant sur notre territoire. Les financements conjoints du SIPPEREC et d'ERDF vont permettre de le faire disparaître. Mais il faut que les villes se mobilisent pour établir des programmes pluriannuels d'enfouissement pendant que les financements sont disponibles. Rappelons que l'actuel contrat de concession du SIPPEREC avec EDF/ERDF arrive à échéance en 2019.

Pour l'enfouissement des réseaux de télécommunications, le SIPPEREC propose des solutions de préfinancement aux villes intéressées, en complément des contributions des opérateurs fixées par la loi.

L'accord tripartite intervient dans un contexte économique difficile qui pèse sur les budgets des collectivités locales. Pour le SIPPEREC, il importe d'accompagner ses adhérents dans la réalisation de leurs projets, tout en maîtrisant les coûts. Le succès répété des groupements de commandes montre l'utilité d'une mutualisation de la commande publique et d'une expertise intercommunale. Les solutions de financement pour développer les énergies renouvelables ont été créées pour aider les collectivités à monter des projets complexes. Le SIPPEREC, pour le compte de 19 communes adhérentes, a construit et gère 37 centrales solaires photovoltaïques et vient de lancer une délégation de service public pour un nouveau réseau de chaleur géothermique à Arcueil Gentilly. Trois autres projets de même nature sont à l'étude avec les villes de Bagneux, de Grigny et de Rosny-sous-Bois.

Au cœur de nombreuses réflexions, le très haut débit reste encore pour l'instant inaccessible à de nombreux franciliens. Bien que situé en zone urbaine, le territoire du SIPPEREC n'en est pas moins soumis à la fracture numérique. Grâce au travail du syndicat et des communes, les autorités de régulation ont admis la spécificité des zones pavillonnaires (non denses), ignorées des plans d'investissement des opérateurs. L'enjeu est d'obtenir des financements d'État, en soutien aux projets d'aménagement numérique portés par les collectivités. Cette ambition est légitime et doit être soutenue.

Car les opérateurs, quels qu'ils soient, ont réduit leurs investissements. C'est pourquoi il faut sauver les accords passés entre le SIPPEREC, le Conseil général du Val de Marne et Numericable: la transformation des réseaux câblés d'hier en réseau très haut débit de demain montre que l'aménagement équitable du territoire est possible.

CATHERINE PEYGE

Présidente

Maire de Bobigny

LE SIPPEREC

LE PARTENAIRE PUBLIC DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES POUR L'ÉLECTRICITÉ,
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES
ET LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

8 Les adhérents du SIPPEREC

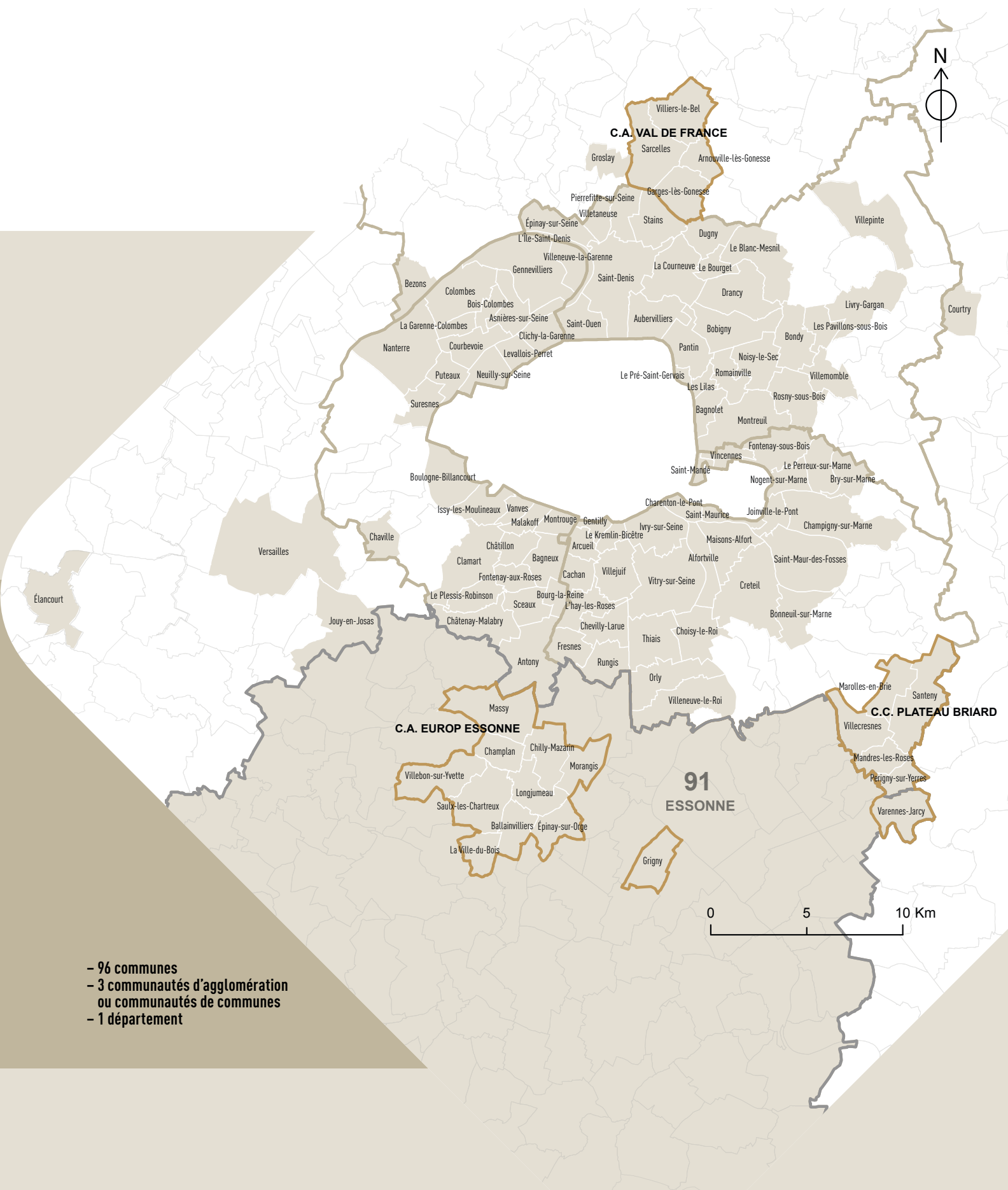
9 Le SIPPEREC en bref

10 L'organisation du SIPPEREC

14 Points de repère 2011

Partenaire public des collectivités territoriales d'Île-de-France, le SIPPEREC accompagne, conseille et assiste ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques, dans les domaines des réseaux d'électricité, des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et des télécommunications, pour apporter un service public local de qualité.

Établissement public local, le SIPPEREC regroupe 100 collectivités sur 7 départements d'Île-de-France : l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val-d'Oise et les Yvelines.





Les collectivités peuvent adhérer au SIPPEREC dans 3 domaines de compétences : l'électricité, le développement des énergies renouvelables et les réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle.

Un interlocuteur privilégié au service des collectivités d'Île-de-France

Le syndicat **gère 19 contrats de concession** pour le service public de la distribution et la fourniture d'électricité et le développement d'un service public du très haut débit.

Il est **l'interlocuteur unique des collectivités** qui souhaitent développer une politique locale de développement des énergies renouvelables aussi bien dans le solaire que dans la géothermie.

Il **contribue également au débat** sur l'évolution du système énergétique et du secteur des télécommunications.

Une expertise publique

En lien avec ces compétences, le SIPPEREC propose son expertise et son savoir-faire aux collectivités pour :

- **maîtriser leurs budgets et satisfaire leurs besoins propres** en électricité, maîtrise de l'énergie, services de communications électroniques, systèmes d'information géographique, avec 3 groupements de commandes ;
- **assurer leurs recettes avec le contrôle et la perception de différentes taxes :**
 - la redevance d'occupation du domaine public, due par les opérateurs de télécommunications et ERDF,
 - la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, due par tous les fournisseurs d'électricité,
 - le regroupement pour collecter et vendre les certificats d'économie d'énergie (CEE)* ;
- **valoriser leur patrimoine**, avec la convention de gestion des fourreaux de télécommunication ;
- **défendre leurs intérêts financiers**, avec le contrôle des propositions techniques et financières émises par ERDF lors du raccordement de tout nouveau bâtiment ;
- **valoriser le cadre de vie dans une optique de développement durable**, avec la maîtrise d'ouvrage d'enfouissement des réseaux et des solutions de financement intéressantes pour les collectivités, la maîtrise d'ouvrage dans le domaine du solaire photovoltaïque et de la géothermie.

* Voir glossaire p. 62.



La force de l'intercommunalité

Le syndicat fédère et représente les collectivités. Il agit en leur nom, dans un cadre intercommunal qui permet une plus grande efficacité et un développement solidaire du territoire. Il facilite, accompagne, contrôle et garantit le bon exercice des services publics, leur développement et leur modernisation.

Par ses subventions dans le domaine de l'électricité et ses actions pour le développement des énergies renouvelables, il aide aussi les collectivités adhérentes à aménager leur territoire et en améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable. Actif au sein de différentes associations, le syndicat participe à l'évolution de la régulation nationale du secteur électrique et des communications électroniques.



Les adhérents au SIPPEREC

100 adhérents

- 81 adhérents à la compétence électricité
- 51 adhérents à la compétence développement des énergies renouvelables
- 82 adhérents à la compétence télécommunications

7 nouvelles adhésions en 2011

- Courtry
- Grigny
- Jouy-en-Josas
- Morangis
- Villepinte
- Communauté d'agglomération du Val d'Orge
- Département de l'Essonne (en 2012)

Le territoire du syndicat comprend **4 075 444** habitants.

Nouveau : le SIPPEREC devenu un syndicat mixte ouvert

Grâce à l'adhésion du département de l'Essonne à la compétence « développement des énergies renouvelables », le SIPPEREC est désormais un syndicat mixte ouvert.

Peuvent donc y adhérer tous types de collectivités territoriales et établissements publics : villes, départements, région, communautés de communes, communautés d'agglomération... Après accord des adhérents, la modification des statuts a été approuvée par la préfecture de région en mars 2012.

Le SIPPEREC en bref



ÉLECTRICITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les services publics de distribution et de fourniture d'électricité

- 80 communes et Paris (Bois de Boulogne et Vincennes) pour **3 387 531** habitants
- Les concessionnaires de distribution et de fourniture d'électricité : ERDF et EDF
- **15 392 km** de lignes moyenne et basse tension, dont **1 093 km** de réseau aérien (**12,70 %** du réseau basse tension)
- **9 073** postes de distribution publique
- **1 732 152** clients (**+ 0,6 %** vs 2010) sur le réseau dont **1 611 245** au tarif réglementé (**+ 0,3 %** vs 2010)
- **17 364 GWh** acheminés

Le contrôle de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité

- 80 communes bénéficient de ce service
- **50,3 M€** collectés par le SIPPEREC pour le compte des communes et réservés aux villes

Le service de contrôle et d'analyse des raccordements électriques

- 40 villes bénéficient de ce service
- 296 dossiers analysés en 2011

Le service des certificats d'économie d'énergie

- 34 collectivités bénéficient de ce service
- Plus de **45 GWh** cumac* déposés

Les énergies renouvelables

- 51 adhérents
- 20 centrales solaires photovoltaïques en fonctionnement
- 17 centrales solaires photovoltaïques en construction
- 3 études géothermie en cours
- 1 délégation de service public lancée pour l'exploitation d'un réseau de chaleur



TÉLÉCOMMUNICATIONS

Les réseaux câblés

- Concessionnaire : Numericable
- 13 contrats de concessions
- 40 communes concernées
- **494 860** prises construites

IRISÉ

- Concessionnaire : Société IRISÉ
- Infrastructure de fibre optique de **696 km**

SÉQUANTIC

- Concessionnaire : Société SÉQUANTIC TELECOMS
- Réseau actif en fibre optique en cours de construction pour les entreprises
- 29 opérateurs clients

OPALYS

- Concessionnaire : société OPALYS
- Réseau actif de fibre optique pour les particuliers dans 13 communes
- **5 700** abonnés déjà raccordés

DSP EUROP' ESSONNE

- Concessionnaire : TUTOR Europ' Essonne
- Contrat signé avec le délégataire en novembre 2011
- Réseau en cours de déploiement sur le territoire des 10 communes de la communauté d'agglomération Europ' Essonne

La convention pour le contrôle et la perception de la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs telecom

- 77 collectivités bénéficient de ce service

La convention de mise à disposition d'infrastructures telecoms

- 35 collectivités bénéficient de ce service

La convention SIG

- 54 collectivités bénéficient de ce service



LES GROUPEMENTS DE COMMANDES

Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

- 147 adhérents (au 25 juin 2012)

Le groupement de commandes de services de communications électroniques

- 161 adhérents au 30 juin 2012
- Marché en cours depuis le 1^{er} janvier 2010 : **35 M€** estimés sur **3 ans**

Le groupement de commandes SIG

- 16 adhérents (au 30 juin 2012)

L'organisation du SIPPEREC

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES
DU SIPPEREC, UNE EXPERTISE
NÉCESSAIRE À LA PRISE
DE DÉCISION

Constituées de délégués désignés
parmi les élus du comité,
des commissions thématiques sont
chargées d'étudier et de rendre un avis
sur les questions soumises au Bureau
et au comité syndical du SIPPEREC.



Présidente,
CATHERINE PEYGE
Maire de Bobigny
Vice-présidente
de la FNCCR

Le Bureau du syndicat

- En 2011 le bureau s'est réuni à **10** reprises
- Le comité syndical s'est réuni à **4** reprises, a adopté **121** délibérations
- La Présidente a pris **248 décisions, 100 arrêtés**
- **150 marchés** et **5 accords-cadres** ont été attribués



1^{er} Vice-président
JOSÉ GUNTZBURGER
Conseiller municipal
de Fontenay-aux-Roses
Vice-président de l'AVICCA



2^e Vice-président
CHRISTIAN FAUTRE
Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne



3^e Vice-président
JACQUES KOSSOWSKI
Député-maire
de Courbevoie



4^e Vice-président
HERVÉ CHEVREAU
Maire d'Épinay-sur-Seine
Conseiller général



5^e Vice-président
VARRAVADDHA ONG
Conseiller municipal
de Bondy



6^e Vice-président
JACQUES DELOBELLE
Conseiller municipal
de Villemomble



7^e Vice-président
HERVÉ BOURDIN
Adjoint au Maire de Fresnes



8^e Vice-président
**GÉRARD PERREAU-
BEZOUILLE**
Premier Maire-adjoint
de Nanterre



9^e Vice-président
MICHEL HERBILLON
Député-maire
de Maisons-Alfort



10^e Vice-président
JACQUES BOUVARD
Conseiller municipal
de Rosny-sous-Bois

Directeur général
ÉTIENNE ANDREUX



Les moyens déployés par le syndicat pour remplir son rôle de garant du service public local



DES FINANCES TRANSPARENTES

Le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...), sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions. En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances (dénommées R1 et R2*) et du financement du « fonds de partenariat ». Quant aux entreprises concessionnaires des délégations de service public de communications électroniques, elles acquittent des redevances pour frais de contrôle. L'ensemble de ces redevances est prévu par les contrats de concession.

En 2011, les recettes du SIPPEREC se sont élevées à 176,2 millions d'euros, dont 56,4 millions de recettes d'investissement. Quant aux dépenses du syndicat, elles ont atteint 172,4 millions d'euros, dont 75 millions pour les dépenses d'investissement. La progression globale des réalisations, qui est de l'ordre de 10 %, s'explique principalement par l'augmentation des recettes (+ 15,6 %) et dépenses d'investissement (+ 19,7 %). En fonctionnement, si les recettes ont progressé de 6,7 %, les dépenses n'ont crû que de 4,1 %. Ceci s'explique notamment par le développement des activités d'enfouissement et de production d'électricité d'origine photovoltaïque. La collecte et le reversement de la taxe locale d'électricité – devenue taxe sur la consommation finale d'électricité depuis

le 1^{er} janvier 2011 – ont représenté un montant de 50,8 millions d'euros.

L'enfouissement des réseaux constitue désormais le second poste de dépenses par ordre d'importance, suivi par les subventions apportées aux villes. Celles-ci permettent de financer des travaux liés à l'électricité, notamment à l'enfouissement des réseaux électriques basse tension, activité qui poursuit sa progression.

L'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque prend désormais une importance significative puisque 17 nouvelles centrales photovoltaïques seront achevées fin 2012.

S'y ajoutent également la perception et le reversement de redevances d'occupation du domaine public et la réalisation de prestations d'intérêt général (gestion de trois groupements de commandes, gestion des fourreaux de télécommunications...).

Enfin, la réalisation des contrôles techniques et financiers des concessions, pour s'assurer du respect des cahiers des charges de concession et de l'exactitude des informations communiquées par les concessionnaires, représente un autre poste de dépenses important pour le SIPPEREC.

UN SIG ACCESSIBLE AUX COMMUNES ADHÉRENTES VIA LE SITE INTERNET



Le SIPPEREC a mis en place depuis 2006 un système d'information géographique (SIG) pour ses besoins propres. Il est utilisé en interne pour des besoins métiers et de communication et contient principalement les données relatives à son

patrimoine (réseaux électriques et de communications électroniques). Il s'agit également d'un outil essentiel pour la communication avec les adhérents et les concessionnaires du syndicat, ouvert aux collectivités adhérentes le souhaitant via une convention d'accès aux données dont dispose le SIPPEREC au titre de ses compétences.



LE SIPPEREC : UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le SIPPEREC intègre le développement durable dans ses processus et l'accomplissement de ses missions. Il recourt à la dématérialisation des marchés grâce à son site internet dédié aux procédures d'achats publics. Les entreprises peuvent ainsi consulter en ligne les procédures d'achats, et remettre leurs offres par voie électronique.

Auprès des élus, le SIPPEREC a également entamé une démarche de dématérialisation des dossiers du bureau, du comité et des commissions. L'ensemble des informations pour les communes adhérentes est disponible sur le site extranet du syndicat pour réduire les envois papier.

Une démarche interne au SIPPEREC a été initiée pour inciter le personnel du syndicat à développer une politique d'achat éco-responsable : papier recyclé, choix d'un imprimeur labellisé, modes d'exécution des travaux. La valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, et l'utilisation de matériel économe en énergie ont été intégrées dans le cadre du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Pour sa gestion propre, le syndicat a défini des indicateurs environnementaux relatifs à la consommation de papier, au coût de l'énergie utilisée par les locaux ou lors des déplacements dans les villes adhérentes.

* Voir glossaire p. 62.



UNE COMMUNICATION AU CŒUR DE SERVICES PUBLICS ESSENTIELS

**La communication mise en œuvre
par le SIPPEREC est au service
des collectivités et de leurs habitants,
avec la volonté de :**

- permettre aux adhérents de mieux appréhender des informations techniques telles que l'ouverture des marchés de l'électricité, les évolutions technologiques ;
- accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de sensibilisation des populations à la maîtrise des dépenses énergétiques ;
- rendre compte de ses missions d'autorité concédante ;
- défendre l'intérêt des collectivités locales auprès des pouvoirs publics et des autorités de régulation.

LA PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS D'USAGERS : LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Elle comprend des représentants des associations UFC Que Choisir Île-de-France, Familles de France, Confédération consommation logement cadre de vie Île-de-France, Confédération nationale du logement et Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92).

Au cours de l'année 2011, la CCSPL s'est réunie pour examiner les rapports d'activités de l'année 2010 des délégataires.

La commission est régulièrement informée des actualités et des rapports d'experts dans les domaines la concernant et ses représentants participent régulièrement aux différents colloques organisés par le SIPPEREC.

Le syndicat met en œuvre divers outils d'information :

- **L'ESSENTIEL** : destiné aux maires, délégués, directeurs des services, ce bulletin d'information trimestriel analyse l'actualité du syndicat et celle de ses secteurs d'activité. Sa maquette a été modernisée en 2011 [1].
- **Les PETITS-DÉJEUNERS D'INFORMATION** : en 2011, le SIPPEREC a organisé 12 petits-déjeuners et un colloque à l'attention des adhérents et partenaires. Les comptes-rendus sont ensuite diffusés aux adhérents et aux participants [2].
- **Les sites INTERNET et EXTRANET** facilitent et modernisent l'échange d'informations avec les adhérents. Ces outils permettent de réduire les envois papier et délivrent une information rapide et fiable [3].
- **Le GUIDE et l'EXPOSITION ELEC'ONOMY**, mis gracieusement à la disposition des adhérents, sensibilisent les familles à la maîtrise de leurs consommations d'électricité [4].
- **Les INAUGURATIONS et les VISITES** d'installations photovoltaïques sont des outils d'aide à la décision pour les élus désireux de s'engager dans ces réalisations.
- Pour la première fois, en 2011, le syndicat a réalisé un **FILM « Le photovoltaïque : quelle énergie pour demain ? »**. Il peut être visionné sur le site internet du syndicat [5].

En 2011, le SIPPEREC a réagi par voie de communiqué de presse sur les sujets d'actualité touchant aux intérêts de ses collectivités adhérentes :

- la hausse des prix de l'électricité ;
- le moratoire sur le photovoltaïque ;
- la sécurité des centrales nucléaires ;
- le développement des réseaux très haut débit ;
- le rôle des collectivités dans l'aménagement numérique ;
- la qualité de service des offres de revente de l'abonnement téléphonique aux collectivités territoriales.

L'intégralité de ces supports de communication est téléchargeable sur le site internet : www.sipperec.fr



1



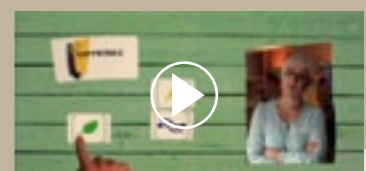
2



3



4



5

Points de repère 2011

Électricité, énergies renouvelables
et télécommunications :
les principales actualités de l'année 2011

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS NATIONAUX

JANVIER 2011 - Hausse de la CSPE* :
la facture d'électricité augmente de 3 %.

La taxe locale sur l'électricité (TLE) devient la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Elle n'est plus calculée sur les montants facturés, mais sur les quantités consommées ; par conséquent, les sommes irrécouvrables ne viendront plus en diminuer le montant.

MARS 2011 - Lancement de l'Observatoire national de la précarité énergétique. Il vise à améliorer, tant dans le secteur du bâtiment que dans les transports, la connaissance des phénomènes de précarité énergétique en France, à informer et alerter les politiques publiques, à impulser des politiques nouvelles et des dispositifs innovants.

JUILLET 2011 - Les tarifs réglementés de vente (TRV) d'électricité augmentent en moyenne de **1,7 %** pour les tarifs bleus* et de **2 %** pour les tarifs jaunes* et verts*.

DÉCEMBRE 2011 - La Commission de régulation de l'énergie autorise ERDF à augmenter de manière conséquente son barème de facturation des raccordements aux réseaux publics de distribution.

LES PRISES DE POSITION DU SIPPEREC



JANVIER 2011 - Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC, demande à la Commission de régulation de l'énergie (CRE) de faire la transparence sur le mode de calcul de la CSPE* pour ne pas imputer la responsabilité de cette augmentation au seul développement de l'électricité produite par le photovoltaïque et trouver enfin un système qui encourage les énergies renouvelables.

MARS 2011 - Le projet d'arrêté tarifaire photovoltaïque compromet la réalisation des projets des collectivités territoriales. La Présidente du SIPPEREC demande sa modification et demande au Premier Ministre de rouvrir le débat pour lever les freins pesant sur le solaire photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

AVRIL 2011 - Suite à l'accident nucléaire de Fukushima, la Présidente du SIPPEREC demande au Préfet de la Région Île-de-France des mesures complémentaires de protection concernant la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine.

MAI 2011 - Hausse du prix de l'électricité : la Présidente du SIPPEREC réclame la mise à plat transparente et contradictoire des coûts de l'électricité.

Le SDEGM, le SIEL et le SIPPEREC engagent un recours gracieux auprès des Ministres chargés de l'économie, de l'écologie et de l'énergie à l'encontre des arrêtés tarifaires photovoltaïques du 4 mars 2011.

JUIN 2011 - Le SIPPEREC publie un mémorandum sur les prix de l'électricité.

DÉCEMBRE 2011 - La Présidente du SIPPEREC demande au Président de la CRE l'ensemble des éléments ayant servi à la délibération autorisant ERDF à augmenter de manière conséquente son barème de facturation des raccordements aux réseaux publics de distribution.



MARS 2011 - Le SIPPEREC propose à l'ARCEP des pistes pour améliorer la qualité de service des offres de revente de l'abonnement téléphonique aux collectivités territoriales.

MAI 2011 - Le SIPPEREC participe à la consultation publique de l'ARCEP sur les « modalités de l'accès aux lignes à très haut débit en fibre optique pour certains immeubles des zones très denses, notamment ceux de moins de douze logements ».

AOÛT 2011 - Le SIPPEREC répond à la consultation publique concernant la révision des lignes directrices communautaires pour l'application des règles relatives aux aides d'État dans le cadre du déploiement rapide des réseaux de communication à haut débit.

Sept collectivités, dont le SIPPEREC, publient un mémorandum pour replacer les collectivités au cœur de l'aménagement numérique.

SEPTEMBRE 2011 - La Présidente du SIPPEREC demande que le développement des réseaux très haut débit en Île-de-France prenne aussi en compte les quartiers pavillonnaires et le petit collectif.

➤ * Voir glossaire p. 62.

LES TEMPS FORTS DU SYNDICAT

AVRIL 2011 - Le SIPPEREC et EDF/ERDF signent deux avenants au contrat de concession et à la convention de partenariat. Ce texte débloque le versement de subventions à l'éclairage public et crée un dispositif de financement des travaux de maîtrise de l'énergie basé sur l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Un programme d'enfouissement des réseaux est institué, pour enfouir les fils électriques aériens d'ici 2018.

JUIN 2011 - 200 personnes participent au colloque organisé à l'Assemblée nationale par le syndicat sur la hausse des prix de l'électricité.

NOVEMBRE 2011 - L'étude de faisabilité conduite par le SIPPEREC avec les villes d'Arcueil et de Gentilly a confirmé le potentiel géothermique de ce territoire. Arcueil et Gentilly s'engagent dans la géothermie et organisent une réunion publique pour présenter le projet aux riverains.

DÉCEMBRE 2011 - 45 GWh cumac* de certificats d'économie d'énergie ont été déposés auprès du pôle national des certificats d'économie d'énergie. Ils valorisent les travaux menés dans 15 communes différentes.

JUIN 2011 - Cachan, Le Kremlin-Bicêtre, Marolles-en-Brie, Rungis et Saint-Maur des Fossés transfèrent leurs réseaux câblés au SIPPEREC.

JUILLET 2011 - Un avenant au contrat de concession avec SÉQUANTIC permet de revoir certaines dispositions de la convention pour répondre à la modification des principes de déploiement et à la mise en service du réseau. Plus de **32 052** sites deviennent potentiellement activables.

NOVEMBRE 2011 - Le SIPPEREC signe des accords avec Numericable et le Conseil général du Val-de-Marne pour moderniser les réseaux câblés et permettre l'arrivée du très haut débit dans **27** communes.

Le SIPPEREC attribue à la société TUTOR la délégation de service public pour desservir en très haut débit le territoire de la Communauté d'agglomération EUROP' ESSONNE.

AVRIL 2011 - Le SIPPEREC lance un groupement de commandes pour l'achat de services d'information géographique (SIG).

DÉCEMBRE 2011 - Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie propose un nouveau marché de diagnostic pour améliorer l'efficacité énergétique des installations, optimiser les modes de gestion et la qualité de l'éclairage urbain.

Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques lance l'appel d'offres de la sixième consultation afin d'optimiser les budgets de télécommunications de ses 161 adhérents.



En juin 2011, le SIPPEREC organisait son colloque sur le thème de la hausse des prix de l'électricité

* Voir glossaire p. 62.

ÉLECTRICITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, ÉNERGIES RENOUVELABLES

18 L'actualité de l'électricité
et des énergies renouvelables
en 2011

20 Les services publics
de la distribution
et de la fourniture d'électricité

30 Les services ⚡ proposés
par le SIPPEREC

32 La production locale
d'énergie renouvelable

**La loi de 1906 a créé le régime
des concessions et placé la distribution
publique d'électricité sous
la responsabilité des collectivités locales.**

Les communes se sont souvent regroupées
en syndicats intercommunaux, départementaux,
ou supradépartementaux, comme le SIPPEREC,
pour gérer cette compétence.

Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture
d'électricité pour les clients au tarif réglementé
sont deux services publics distincts.





L'actualité de l'électricité et des énergies renouvelables en 2011

L'actualité de l'électricité

UNE ANNÉE MARQUÉE PAR L'OUVERTURE DU MARCHÉ À LA CONCURRENCE

L'année 2011 a été marquée par la mise en place de **l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique** (ARENH). Prévu par la loi NOME (nouvelle organisation du marché de l'électricité) pour favoriser la concurrence, ce dispositif prévoit que les fournisseurs alternatifs accèdent à 25 % de la production nucléaire d'EDF à un prix régulé. Les débats sur le prix de cession ont duré plusieurs mois, avant que les pouvoirs publics ne fixent le prix à 42 euros le mégawatt-heure, à compter du 1^{er} janvier 2012, après une période transitoire de 6 mois où l'ARENH était cédé à 40 euros.

FACE À LA HAUSSE DES TARIFS, LE SIPPEREC RÉAGIT

Le 3 mai 2011, le **SIPPEREC a évalué l'ampleur des hausses à venir entre 30 et 35 % d'ici 2015**, soit 5 à 6 % par an. Dans un communiqué de presse, le syndicat a demandé un débat sur les prix au niveau national, ainsi qu'à l'échelle des concessions pour une parfaite transparence des coûts.

*➤ L'analyse du SIPPEREC a été confirmée par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) *, dont le Président a évoqué des hausses de prix de 30 % d'ici 2015.*



UNE HAUSSE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ, POUR QUOI FAIRE ?

Organisé quelques semaines après la catastrophe nucléaire de la centrale de Fukushima-Daiichi et à quelques jours de l'entrée en application de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), **le colloque du SIPPEREC s'est largement concentré sur les enjeux pour les consommateurs du coût et du prix de l'électricité d'origine nucléaire**. En France, où environ 75 % de l'électricité produite est issue de l'atome, cette question structure la politique énergétique. Dans un domaine qui touche à la fois les questions économiques, écologiques et sociales, la transparence doit être de mise. C'est la condition d'un débat démocratique. C'est pourquoi le SIPPEREC a produit un document intitulé *2009-2011 : deux ans après la modification de la structure tarifaire, que reste-t-il des tarifs réglementés de vente ? Quelle transparence pour permettre les choix ?*¹. Le syndicat a formulé ses propositions et invite les communes adhérentes et les associations de consommateurs à se saisir de ce document et à en débattre.

CONSOMMATEURS : HAUSSE DES LITIGES

Le jeu de la concurrence reste encore marginal : à peine 5 % des consommateurs ont opté pour un fournisseur autre qu'EDF. En revanche, **les litiges progressent significativement, signe d'un marché peu efficient**. Après publication du rapport annuel du Médiateur national de l'énergie, le SIPPEREC a eu communication des litiges survenus sur son territoire : 233 dossiers en 2010. Ces dossiers concernent aussi le fournisseur historique. Ainsi, le Médiateur a pointé la gestion « des trop-perçus inférieurs à 15 euros » par EDF, montrant que le fournisseur se dispensait de les rembourser, sauf sur demande expresse du consommateur. Une disposition de la loi NOME a rendu ce remboursement obligatoire.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : UN PHÉNOMÈNE CROISSANT

Fait de société désormais majeur, la précarité énergétique concerne les ménages dépensant plus de 10 % de leur revenu disponible pour l'énergie dans l'habitat – bien plus dans certains cas. Le 1^{er} mars 2011, les pouvoirs publics ont installé un **Observatoire de la précarité énergétique**, dont l'objectif est d'impulser des politiques nouvelles.

VERS L'AUTOMATISATION DES TARIFS SOCIAUX

Les ménages en difficulté bénéficient de tarifs sociaux, dont le tarif de première nécessité (TPN) concerne l'électricité. En janvier 2011, le rabais lié au TPN a été légèrement augmenté. Le « gain » passe ainsi de 75 à 95 euros par an pour un foyer en moyenne. Cela ne doit pas occulter la forte et inquiétante diminution du nombre de bénéficiaires du TPN, qu'avait observée le SIPPEREC sur son territoire en 2010 – avant qu'un phénomène similaire soit relevé au niveau national. Le SIPPEREC, relayé par la FNCCR*, **avait proposé de résoudre ce problème en rendant automatique l'attribution du TPN**. Cette demande a été satisfaite après de longs mois d'attente : prévue par la loi NOME*, l'automatisation de ce tarif a été engagée au printemps 2012.

ACCIDENT DE FUKUSHIMA : LE SIPPEREC DEMANDE UNE VIGILANCE ACCRUE

En mars, peu après la catastrophe de Fukushima-Daiichi, le SIPPEREC a adressé une lettre au préfet de Région afin que **toutes les mesures d'information et de précaution soient prises concernant la centrale de Nogent-sur-Seine**, située à 100 km du territoire du syndicat.

➤ * Voir glossaire p. 62.

(1) Le document est téléchargeable sur le site internet du SIPPEREC.

SÉRIEUX DOUTES SUR L'UTILITÉ DU COMPTEUR LINKY

L'expérimentation du compteur évolué Linky s'est achevée au premier semestre 2011. La CRE a donné un avis favorable à la généralisation de ce compteur, alors que les autorités concédantes, les associations de consommateurs ou encore l'Ademe ont pointé le coût et l'inadéquation du dispositif aux économies d'énergie.

Le 22 septembre 2011, la presse évoquait un financement du compteur en dehors du Turpe*, ERDF recourant à l'emprunt. Cela conduirait en contrepartie à un changement du régime de propriété des compteurs (pourtant partie intégrante du réseau public concédé), ERDF devenant propriétaire. La FNCCR demandait aussitôt au gouvernement de rappeler la législation. **La généralisation de Linky reste donc suspendue à un accord entre ERDF et les autorités concédantes.**

En outre, le prix unitaire du compteur et son installation restent très incertains, et le coût final pourrait être très élevé.

L'AVENIR DES CONTRATS DE CONCESSION

En novembre, la FNCCR a publié un livre blanc « Quel mode de gestion pour les services publics locaux de l'électricité ? », issu d'un groupe de travail auquel le SIPPEREC a contribué. Constatant la dégradation du service public de la distribution d'électricité et l'impact de l'ouverture à la concurrence sur le service public de la fourniture, la FNCCR* propose de renforcer les prérogatives des autorités concédantes, dont leur pouvoir de sanction y compris financière, et évoque la possibilité d'un retour en régie en cas de désaccord persistant entre ERDF et une autorité concédante.

À SAVOIR :

Tirant la conséquence du nouveau cadre tarifaire photovoltaïque, le SIPPEREC incite les villes à travailler sur des projets solaires de moindre taille (inférieure à 100 kWc) avec, si possible, une solution intégrée permettant l'isolation du bâtiment.

L'actualité des énergies renouvelables

UNE NOUVELLE RÉVISION À LA BAISSE DES TARIFS D'ACHATS DE L'ÉLECTRICITÉ D'ORIGINE PHOTOVOLTAÏQUE

Nombre de projets ont pâti des changements tarifaires à répétition, pénalisants d'un point de vue économique et insécurisants pour les financeurs.

Instauré en mars 2011, un nouveau tarif, inférieur de 20 % au précédent, et succédant à des tarifs déjà modifiés en août 2010, a été créé. **Les tarifs d'achat sont désormais « volatils », avec des modifications trimestrielles, visant à obtenir une diminution d'un minimum de 10 % l'an.** Les modalités du calcul sont éminemment complexes. Ces divers changements ont suscité des recours ainsi que de nombreuses saisines du Comité de règlement des différends et sanctions (Cordis) de la CRE.

Par voie de communiqués de presse, le SIPPEREC a alerté le gouvernement sur les menaces que ces modifications faisaient courir aux projets des collectivités. Celles-ci, rappelle-t-il, ne créent pas des projets « spéculatifs » comme cela a pu être parfois le cas dans le secteur privé. Un cadre approprié à leurs projets devrait pouvoir être trouvé. Avec le Syndicat départemental d'électricité et de gaz de la Mayenne et le Syndicat intercommunal d'énergies du département de la Loire, le SIPPEREC a déposé un recours en Conseil d'État contre les arrêtés du 4 mars 2011.

Le SIPPEREC a réuni les villes dont les projets étaient concernés par ces changements tarifaires, pour en analyser l'impact économique. Il a été décidé de contester l'application de la suspension des contrats dès lors que le dossier de raccordement complet avait été déposé dans les temps auprès d'ERDF.

* Voir glossaire p. 62.

Les services publics de la distribution et de la fourniture d'électricité

Autorité concédante, le SIPPAREC contrôle le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF, et garantit un service public de qualité. Le syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux pour raisons esthétiques, et aide les collectivités en charge de l'urbanisme à maîtriser les coûts de raccordement au réseau électrique des nouveaux bâtiments. Enfin, il gère, contrôle et perçoit pour le compte des communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

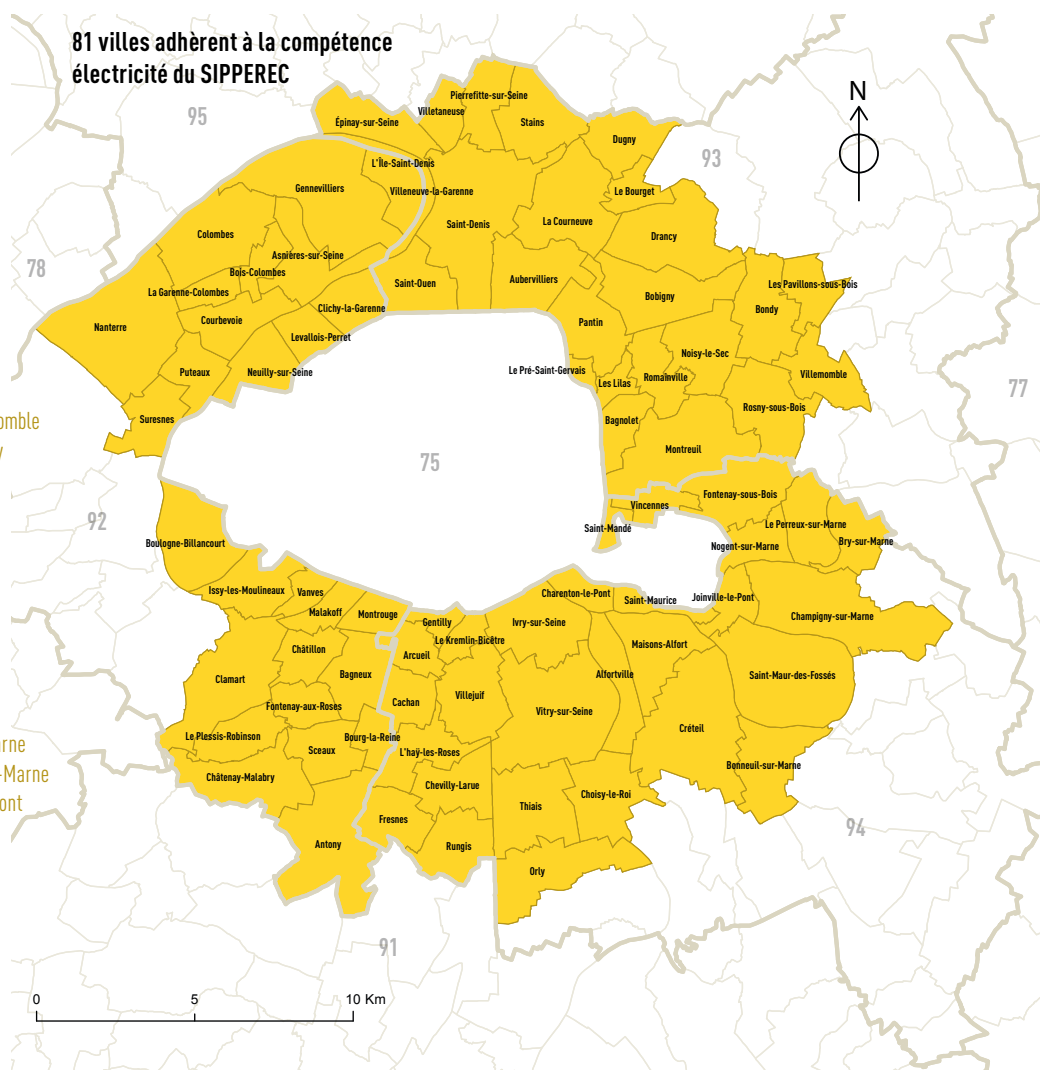
**LA COMMISSION CONCESSION
DE LA DISTRIBUTION
ET DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ**
Elle s'est réunie 3 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble
Varravaddah ONG, Vice-président, délégué de Bondy

Elle est composée de :

Michel ADAM, délégué de Dugny
Hervé AUDIC, délégué de Sceaux
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de la Courneuve
Alain BOURDENET, délégué de Châtillon
Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers
Serge DELRIEU, délégué des Pavillons-sous-Bois
Josiane FISCHER, déléguée d'Asnières-sur-Seine
Jean-Jacques GARRON, délégué du Perreux-sur-Marne
Emmanuel GILLES de la LONDE, délégué de Bry-sur-Marne
Jean-Jacques GRESSIER, délégué de Joinville-le-Pont
Maryse LEMMET, déléguée d'Antony
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Robert MACCOU, délégué de Vincennes



À SAVOIR :

Le réseau de distribution électrique (basse et moyenne tension) compteurs compris, est propriété des collectivités locales.

La distribution d'électricité

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ?

Le réseau de distribution électrique est la partie du réseau électrique qui dessert les consommateurs. Il s'agit des lignes à moyenne et basse tension, propriétés du SIPPEREC pour le compte des collectivités adhérentes. L'exploitation est concédée au gestionnaire du réseau de distribution ERDF à travers un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995 pour 25 ans. Le contrat de concession actuel prendra donc fin en 2019.

Le SIPPEREC est autorité concédante pour le compte de 80 communes de la périphérie de Paris, ainsi que Paris pour les bois de Boulogne et Vincennes, représentant les intérêts de 1 732 522 usagers.

En chiffres :

- 15 392 km de réseau, dont 8 625 km en basse tension et 6 767 km en moyenne tension ;
- 9 073 postes de distribution publique ;
- 1^{ère} concession d'électricité en France, représentant 3,4 % de la consommation intérieure.

➤ Le rôle de l'autorité concédante

Le SIPPEREC a en charge le contrôle de l'activité d'ERDF : développement et maintien du patrimoine, qualité de l'électricité distribuée, économie de la concession. L'électricité est un bien essentiel pour les particuliers et les entreprises, dont l'accès, la qualité et le prix jouent un rôle primordial dans le développement du territoire. Une bonne connaissance des éléments financiers des concessions est indispensable pour le bon fonctionnement du service public de distribution. Le SIPPEREC assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques, financés notamment par une convention de partenariat.

➤ Le rôle du concessionnaire

ERDF gère le réseau d'électricité, il en assure l'extension, le renouvellement et l'entretien. Le concessionnaire dessert tous les usagers, particuliers, entreprises, administrations. Il doit assurer la continuité du service public. Il rend compte de son activité au SIPPEREC au cours de réunions mensuelles et dans le compte-rendu annuel d'activité.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE ERDF EN 2011

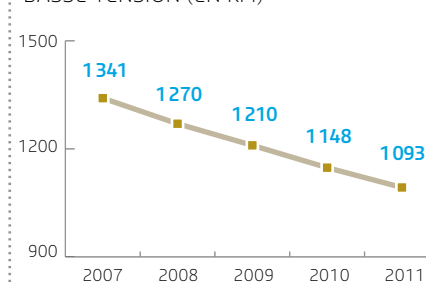
Si nombre d'informations demeurent encore d'ordre général et évoquent les missions d'ERDF au niveau national, le compte-rendu d'activité d'ERDF 2011 détaille les travaux de raccordement des consommateurs, des producteurs, dédiés à la performance du réseau et à l'esthétique, (localisation, linéaire concerné, montant des travaux...).

➤ La part du réseau aérien continue de décroître

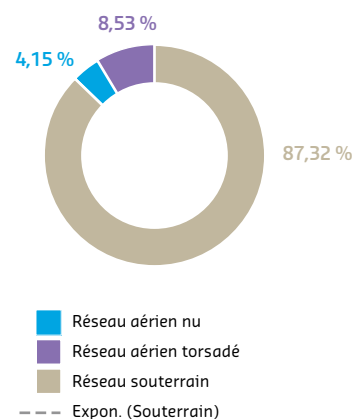
Le réseau de distribution électrique s'est accru de 90 km en 2011, portant le total du linéaire à 15 392 km, et de 44 postes de distribution (9 073 au total). La part du réseau aérien continue de décroître et représente 1 093 km sur 8 625 km de réseau basse tension, le réseau moyenne tension HTA* (6 767 km) étant entièrement enfoui. Les réseaux aériens représentent 12,6 % du réseau basse tension.

> **L'analyse du SIPPEREC** : cette évolution correspond à l'effacement du réseau toiture grâce, en particulier, à l'utilisation du fonds de partenariat. Fin 2011, il reste 5 km de réseau toiture.

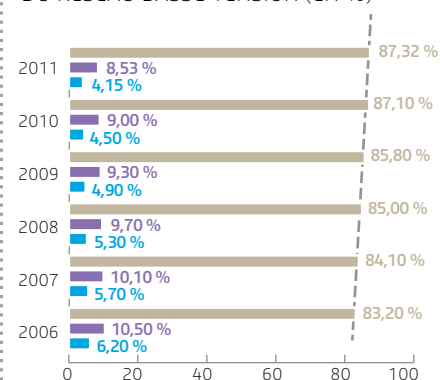
ÉVOLUTION DU RÉSEAU AÉRIEN BASSE TENSION (EN KM)



COMPOSITION DU RÉSEAU BASSE TENSION



ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU RÉSEAU BASSE TENSION (EN %)



➤ Un réseau qui « vieillit »

Concernant la qualité du patrimoine, un tiers du réseau HTA a entre 10 et 20 ans. La part du réseau de moins de 10 ans est stable alors que celle de plus de 40 ans s'accroît. Près de 40 % du réseau basse tension et des postes de distribution publique a plus de 40 ans.

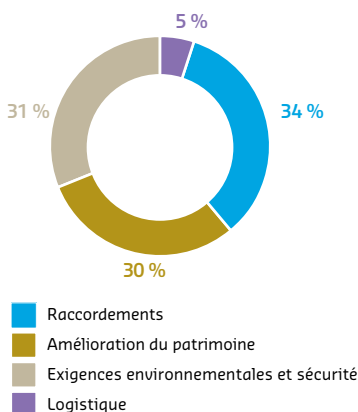
> **L'analyse du SIPPEREC** : Concernant le réseau mis en service, la forte part liée à l'extension des réseaux et la faible part liée au renforcement des réseaux (6 % en BT* et 1 % en HTA) interrogent dans une concession fortement urbanisée où l'évolution du réseau est tirée par une croissance de la demande existante.

➤ Des investissements en progression

Les investissements ERDF ont progressé de 17 % en 2011, atteignant 89,973 millions d'euros contre 77,217 millions l'année précédente.

> **L'analyse du SIPPEREC** : La présentation en brut des investissements a pour conséquence d'empêcher la mesure de l'effort mené par le concessionnaire et les recettes perçues par celui-ci (60 % de l'investissement lors de raccordement) ne sont pas comptabilisées.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS PAR EDF
SUR LA CONCESSION (EN %)



La part des investissements délibérés afin d'améliorer la qualité de desserte et d'assurer le renouvellement des ouvrages de réseau BT et HTA représente moins d'un tiers des investissements. ERDF a modifié la présentation des investissements dans le rapport d'activité de l'année 2011. Ce changement gêne toute historisation des investissements réalisés sur le réseau. La hausse des investissements concerne les postes source, les moyens d'exploitation et logistique qu'ERDF regarde comme ses biens propres, (+ 11,3 M€ soit 90 % de la hausse globale). La part supplémentaire concernant le réseau concédée est de + 1,4 M€. Ainsi, la hausse des investissements menés par ERDF ne concerne pas les ouvrages de réseau BT* et HTA.*

➤ Les clients de la concession

ERDF a acheminé 17 364 GWh d'électricité en 2011, un chiffre en légère baisse (0,43 %). La concession compte 1 732 522 points de livraisons ainsi répartis :

- tarifs bleus : 1 706 189 clients ;
- tarifs jaunes : 22 944 clients ;
- tarifs verts : 3 389 clients.

Les recettes d'acheminement ont progressé de 3,85 %, soit 582,05 millions d'euros en 2011.

➤ Des raccordements en forte progression

ERDF ne donne aucune indication sur le délai moyen de réalisation des travaux pour les branchements simples (tarifs bleus) alors que le délai moyen de réalisation des travaux pour branchements simples s'est détérioré de 2009 à 2010 en passant de 45 jours à 49 jours. 1 067 raccordements individuels et 843 raccordements collectifs ont été réalisés.

> **L'analyse du SIPPEREC** : le raccordement des producteurs montre une forte augmentation du nombre d'opérations, liée essentiellement aux opérations photovoltaïques. En puissance

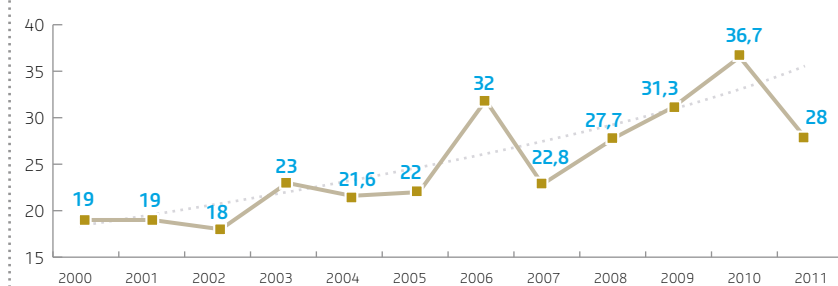
raccordée, la tendance est à la baisse. 87 % de la puissance injectée est issue de la cogénération. En moyenne, les opérations photovoltaïques sont de 4kW alors que les opérations de cogénération sont de 4MW. L'impact des opérations photovoltaïques sur le réseau est extrêmement faible, voire nul.

➤ Amélioration de la qualité de l'électricité

La durée moyenne de coupure s'est légèrement redressée en 2011, une année sans incident climatique majeur. Le temps de coupure moyen est de 28 minutes par abonné (71,6 minutes au niveau national), soit près de 9 minutes en moins qu'en 2010 (36,7 minutes).

> **L'analyse du SIPPEREC** : Après plusieurs années consécutives de dégradation de la qualité, c'est un progrès notable qui permet de revenir au niveau de qualité de 2008. On reste encore loin du niveau de qualité de 18 mn des années 2000/2002. Le département du Val-de-Marne affiche 30,7 minutes de temps de coupure moyen, suivi par les départements des Hauts-de-Seine (27,9 minutes) et la Seine-Saint-Denis (25,3 minutes). 29 181 usagers ont subi une interruption de service de plus de six heures consécutives.

TEMPS DE COUPURE SUR LE TERRITOIRE DE LA CONCESSION
(EN MINUTES)



Malgré le léger redressement de 2011, le temps de coupure moyen demeure trop long. Sur le territoire du SIPPEREC, il se dégrade de 1 à 2 mn en moyenne tous les ans, depuis 12 ans. Cette dégradation n'est pas due uniquement à l'obsolescence des matériels liée à un sous-investissement de renouvellement du réseau. Elle interroge donc sur la manière d'exploiter le réseau. L'importance des coupures pour travaux (635 coupures d'une durée moyenne de 29,6 minutes), apparue en 2003, ne cesse de s'amplifier. Cette situation est liée au fait qu'ERDF ne réalise plus les travaux sous tension et ne procède plus à la mise en place de groupe électrogène. Il suspend donc l'alimentation des usagers pour les travaux sur le réseau BT.

Sur le territoire du SIPPEREC, la fréquence des coupures longues (+3 mn) s'est améliorée depuis 2010 et atteint en 2011 un niveau équivalent à celui de 2005.

➤ Une clientèle moins satisfaite en Île-de-France qu'au niveau national

En 2011, selon les enquêtes menées par le concessionnaire, la satisfaction des clients particuliers s'érode sensiblement en Île-de-France et l'écart avec le niveau national n'a jamais été aussi important (4 points).

Le concessionnaire explique ce point par la présence d'une clientèle « difficile » en Île-de-France. Pourtant, à la signature du contrat de concession en 1996, trois des centres de distribution couvrant le territoire du SIPPEREC étaient classés parmi les dix meilleurs nationaux.

La satisfaction des clients professionnels (< 36 kVA) gagne 0,4 points à 86,1 % (en dessous de celle des particuliers), se situant 3,1 points en dessous de la moyenne nationale.

Pour les clients > 36 kVA et les clients HTA, le taux de satisfaction en Île-de-France perd 10 points contre 8 points perdus au niveau national.

La satisfaction en Île-de-France pour ces clients se situe 4 points en dessous du niveau national.

La satisfaction des collectivités locales concernant la gestion du réseau n'est pas mesurée.



➤ Des réclamations relatives à la relève, la facturation et les interventions techniques

Comme en 2010, les réclamations ont principalement comme objet la relève et facturation (50 %) et les interventions techniques (24 %).

Ce dernier point pose question car tous les clients font l'objet de relève et de facture mais de 10 à 15 % environ connaissent une intervention technique. En conséquence, il est probable qu'un fort pourcentage de clients ayant connu une intervention technique porte réclamation.

L'action du SIPPEREC, autorité concédante du service public de la distribution d'électricité

Le SIPPEREC est chargé de contrôler l'activité d'ERDF. Il assure également la maîtrise d'ouvrage de travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques.

CONTRAT DE CONCESSION : UN ACCORD A ÉTÉ TROUVÉ

Mettant fin à plusieurs différends, un accord a été signé avec EDF et ERDF le 20 avril 2011.

Les principaux éléments de l'accord :

➤ **Fin du contentieux sur l'éclairage public :** bloquées par ERDF, les subventions d'éclairage public seront versées. Cet accord a été obtenu grâce à la mobilisation de toutes les villes qui sont restées unies et ont délibéré au sein de leurs conseils municipaux pour refuser la remise en cause unilatérale des subventions d'éclairage public par ERDF. La négociation a permis également d'obtenir la prise en compte des travaux d'éclairage public réalisés dans le cadre d'un PPP (partenariat public-privé).

➤ **Création d'un nouveau dispositif « maîtrise de l'énergie » :** basé sur l'obtention de certificats d'économie d'énergie, financé à hauteur de 20 % par le fonds de partenariat, il intègre l'éclairage public, les bâtiments communaux et les logements sociaux.

➤ **Enfouissement de tout le réseau fil nu :** 390 km seront enfouis d'ici à la fin de la concession, sous maîtrise d'ouvrage ERDF avec un financement de 60 % par le fonds de partenariat SIPPEREC et 40 % sur fonds propres d'ERDF (voir le zoom page 26).

➤ **Mise en place d'un schéma directeur triennal d'investissements.**

➤ **Amélioration de la qualité de la desserte :** mise en place d'un programme sur cinq ans de télécommande des postes HTA, financé à 50 % par la convention de partenariat et 50 % par ERDF sur ses fonds propres.

➤ **Cartographie :** ERDF va fournir un format de données conforme aux standards d'un système d'information géographique (SIG).

➤ **Solidarité avec les familles en précarité :** le dispositif d'aide au paiement des factures d'électricité est maintenu. Des actions complémentaires concernant le remboursement d'ampoules basse consommation et de leds, l'efficacité énergétique à l'attention des personnes en précarité énergétique et des actions d'animation et d'information auprès de ces publics viennent compléter le dispositif.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SIPPEREC

Le SIPPEREC contrôle l'activité d'ERDF à la fois sur présentation de son rapport d'activité et par des missions ponctuelles, techniques ou économiques, confiées à des prestataires spécialisés.

Considérant qu'ils ne reflètent pas l'économie de la concession et manquent de transparence, le SIPPEREC refuse d'approuver les comptes-rendus d'activité du concessionnaire depuis plusieurs années. Ce refus est assorti de pénalités, émises depuis 6 ans. En octobre, le SIPPEREC a refusé d'adopter le compte-rendu d'activité d'ERDF et EDF de l'année 2010, sans toutefois émettre de pénalités. À la différence des années précédentes et bien que ce document présente toujours de graves lacunes, il a été décidé d'attendre le jugement de la Cour administrative d'appel.

Une enquête menée par les chambres régionales des comptes (CRC), qui devrait se traduire par un rapport national courant 2013, conforte le SIPPEREC dans son approche.

Plusieurs rapports de chambres régionales portant sur d'autres concessions (Jura, Orne, Ville de Lyon, Ville de Paris) ont déjà été publiés. Les observations des magistrats financiers rejoignent les analyses du SIPPEREC, pointant un manque

de transparence ou un reflet partiel de l'activité concédée. Les CRC préconisent une amélioration de la comptabilité analytique chez ERDF et invitent les autorités concédantes à renforcer leurs contrôles.

➤ L'analyse du rapport d'activité 2011 d'ERDF

Éléments financiers :

ERDF affiche 562,24 millions d'euros de recettes d'acheminement et 20,19 millions en recettes de raccordements et autres prestations. Le chiffre d'affaires net s'établit légèrement au-dessus de 600 millions d'euros, auxquels il convient de rajouter d'autres produits (immobilisations, reprises sur amortissements et provisions...) de 66,01 millions. Les charges ressortent à 517 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une contribution à l'équilibre de plus de 108 millions d'euros. La concession est donc excédentaire de 41 millions d'euros, un résultat en nette hausse par rapport à 2010 (11,2 millions). La dotation à la provision pour renouvellement est notamment liée à un prolongement de la durée de vie estimée de certains ouvrages (lignes torsadées basse tension). Comme les années précédentes, le compte-rendu d'activité comprend des éléments à l'échelle de la concession et d'autres, reconstitués à partir de « clés » de répartition. En 2011, ces clés sont plus précisément décrites qu'auparavant. La plupart des calculs se font au prorata des kilowatt-heures facturés ou du nombre d'usagers, mais certaines charges sont établies à partir d'autres paramètres : production stockée immobilisée par rapport à la longueur du réseau et au nombre de clients pour les charges de personnel, par exemple.

Éléments patrimoniaux :

ERDF délivre un état de la valeur des ouvrages concédés, assortissant les données globales d'un détail par type d'ouvrage.

Les actifs concédés en 2011 représentent 1 685,63 millions d'euros, dont 63,3 liés à des mises en service en 2011 (pour un tiers par le SIPPEREC). La provision pour renouvellement s'établit à 455,58 millions d'euros. ERDF a versé 30,68 millions d'euros au titre des redevances, dont près de 8,6 millions pour l'occupation du domaine public. Enfin, ERDF détaille commune par commune les immobilisations corporelles en concession et établit un inventaire des ouvrages situés sur le territoire du SIPPEREC ainsi que les travaux réalisés en 2011.

➤ Les contrôles techniques

Confiée à l'entreprise AEC, une mission de contrôle sur le raccordement des producteurs par ERDF a conclu à la complexité de l'organisation du distributeur, conduisant à des délais préjudiciables aux usagers. La méconnaissance des délais et des procédures joue en leur défaveur. Il importe donc que les procédures soient clarifiées.

Une autre mission, portant sur le calcul des droits du concédant et l'évaluation des provisions pour renouvellement (exercice 2008), a fait apparaître la modification à plusieurs reprises des méthodes de calcul d'ERDF. AEC a analysé les dettes et créances réciproques d'ERDF et du SIPPEREC sur la base de plusieurs scénarios d'investissements, jusqu'en 2019, date de la fin du contrat de concession. Il en ressort un stock de provisions pour renouvellement non consommées, particulièrement important (de 322 à 452 millions d'euros), qui appelle à une vigilance accrue. La transparence comptable et patrimoniale s'impose, d'autant plus qu'ERDF considère ces provisions comme un simple « jeu d'écriture », ce que démentent les règles comptables et fiscales. AEC a mené deux autres missions de contrôle sur la typologie des réseaux HTA et BT ainsi que les conventions d'occupation des terrains par les postes HTA/BT. Certaines informations sont apparues lacunaires. Il a été signifié au

concessionnaire la nécessité de transmettre des données fiabilisées.

Confiée au cabinet Le Caloch consultant, une mission de contrôle technique relatif aux postes-sources exploités par ERDF a constaté :

- d'une part, l'âge des équipements assurant le contrôle commande des postes source (installés dans les années 70) et l'ancienneté de la technologie utilisée ;
- d'autre part, **une divergence d'appréciation sur le régime de propriété des postes source** situés dans le périmètre d'action des collectivités. ERDF considère que l'ensemble des ouvrages situés dans l'enceinte de ces postes source font partie des biens propres du concessionnaire. Or, au sein des postes source sont assurées les fonctions de transformation du courant de haute ou très haute tension en moyenne tension, ainsi que des fonctions de conduite et d'exploitation du réseau moyenne tension de distribution publique. Au regard de l'importance financière des postes source, qui représentent 20 à 25 % de la valeur du réseau du SIPPEREC, et de leur rôle crucial dans le réseau de distribution publique, il a été demandé à ERDF de fournir un tableau récapitulatif des éléments financiers des ouvrages présents dans les postes source du SIPPEREC.

LA CONVENTION DE PARTENARIAT : UN OUTIL POUR FINANCER LES TRAVAUX DES COMMUNES

La convention de partenariat a été signée avec le contrat de concession et s'applique depuis 1995.

Elle fait partie intégrante du contrat de concession et permet d'alimenter un fonds au bénéfice du syndicat à partir duquel sont financés les travaux éligibles des communes. 9,17 millions d'euros ont été attribués en 2011 et ont notamment permis de financer :

- la résorption du réseau toiture (3,01 millions) ;
- des travaux consacrés à améliorer l'éclairage public (2,96 millions) ;
- des travaux d'enfouissement esthétique et la desserte des ZAC (3,2 millions).

La résorption du réseau toiture a progressé significativement en 2011 :

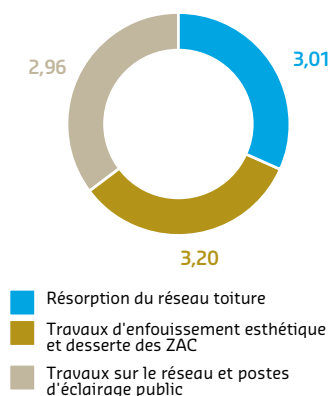
29,4 km ont été déposés. Pour la première fois depuis plusieurs années, les travaux financés par le concessionnaire ont représenté une part significative du linéaire déposé : 21,3 km.

Fin 2011, ce réseau est désormais marginal sur le territoire du syndicat, avec 4,98 km restants. Ceux-ci seront enfouis en 2012.

Ce résultat consacre 17 ans d'efforts soutenus, avec 88,93 millions d'euros investis à travers le fond de partenariat pour l'effacement de 336 km de réseau toiture.

Voir le zoom sur l'enfouissement des réseaux électriques, page 26

LA CONVENTION DE PARTENARIAT (EN MILLIONS D'EUROS)





ZOOM SUR

L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES : UN « PRÊT À PORTER » POUR LES COLLECTIVITÉS

Un important programme d'enfouissement des réseaux est institué. Dans les communes du SIPPEREC, il reste encore 1 094 km de réseaux électriques aériens, dont 358 km de réseaux en fils nus et 736 de réseaux torsadés. Les communes ont tout intérêt à profiter des financements pour enfouir leurs réseaux électriques avant 2019, date de fin du contrat de concession.

Sur le réseau aérien fil nu :

- ➔ l'enfouissement de ces réseaux réalisé sous maîtrise d'ouvrage d'ERDF est pris en charge financièrement par le SIPPEREC à hauteur de 60 % et par ERDF pour 40 %.
- ➔ la collectivité et les opérateurs télécoms (à hauteur de 8 %) assument l'enfouissement des autres réseaux.

Un outil d'aide à la décision

Le SIPPEREC, en partenariat avec ERDF, a fait réaliser une étude ville par ville pour lui permettre d'établir un programme pluriannuel d'enfouissement en maîtrisant leur budget. Cette étude a pour objectif d'estimer les coûts afférents à l'enfouissement des autres réseaux résidant sur les supports communs avec le réseau de distribution publique d'électricité.

EN CAS D'ENFOUISSEMENT COORDONNÉ AVEC DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS, LE SIPPEREC PROPOSE AUX VILLES UNE SOLUTION DE PRÉFINANCEMENT.

À SAVOIR :

6 ans pour enfouir 1 094 km de réseaux électriques et profiter de financements prévus par le contrat de concession et la convention de partenariat

Ces conditions financières sont limitées dans le temps (2019). Les travaux doivent être engagés dès maintenant.



La fourniture d'électricité

QU'EST-CE QUE LE SERVICE PUBLIC DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

L'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence aux particuliers est effective depuis le 1^{er} juillet 2007. Tous les consommateurs ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de choisir leur fournisseur d'électricité. Ils peuvent soit garder l'offre au tarif réglementé de vente (tarifs fixés par l'État et que seule EDF peut proposer), soit choisir une offre de marché dont le prix est fixé par le fournisseur dans le contrat.

La fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente est un service public placé sous la responsabilité des collectivités locales, et donc du SIPPEREC sur son territoire. Le SIPPEREC est autorité concédante du service public de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente, pour le compte de 1 604 398 usagers. Le concessionnaire est EDF branche commerce, jusqu'au 31 décembre 2019.

➤ Le rôle de l'autorité concédante :

Le SIPPEREC contrôle l'activité d'EDF, fournisseur de service public aux tarifs réglementés de vente. Le SIPPEREC gère également un fonds social, précarité et efficacité énergétique, qui aide les communes à mener des actions préventives et curatives auprès de publics en précarité énergétique.

➤ Le rôle du concessionnaire :

Concessionnaire du service public de fourniture, EDF livre de l'électricité aux tarifs réglementés de vente (bleu, jaune et vert). Il délivre également le tarif social dit « de première nécessité » et participe à des actions de lutte contre la précarité énergétique.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE EDF EN 2011

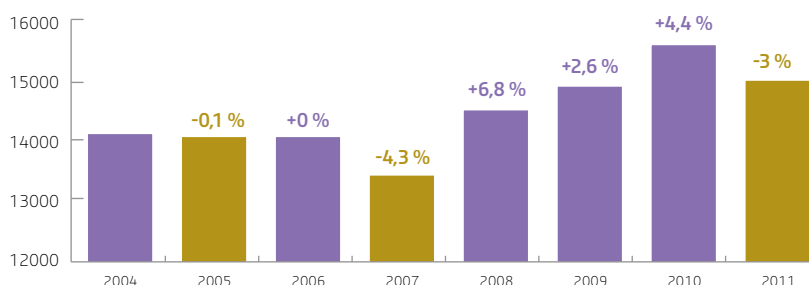
➤ Une hausse du chiffre d'affaires

Les tarifs de vente de l'électricité ont été revalorisés le 1^{er} juillet 2011, à hauteur de 2,9 % en moyenne pour les tarifs bleus (résidentiels et petits professionnels) et, respectivement, de 4,5 % et 4,9 % hors TVA pour les sites aux tarifs jaune et vert (entreprises et collectivités). Cela s'est traduit par une hausse du chiffre d'affaires, en dépit d'une érosion des consommations, liée à une année plus clémente d'un point de vue

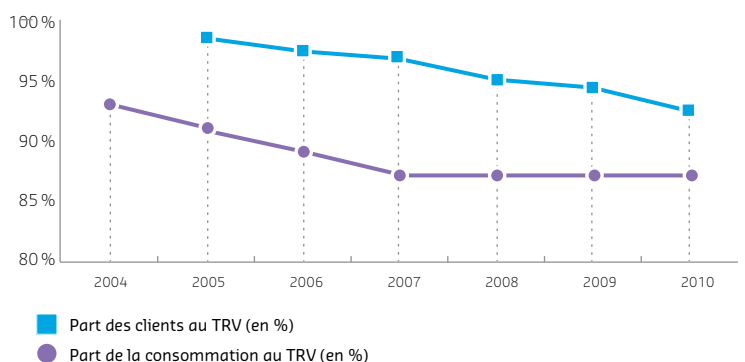
climatique. 92,6 % des usagers de la concession sont restés aux tarifs réglementés : la lente érosion du nombre de clients aux tarifs réglementés se poursuit, avec un nombre total d'usagers du réseau dans la concession stable.

Ainsi, le nombre d'usagers aux tarifs réglementés s'établit à 1 604 398 (1 579 380 au tarif bleu, 20 624 au tarif jaune et 4 394 au tarif vert), en légère baisse de 0,11 %. Les ventes d'énergie chutent de 3 % (15 151 kWh) tandis que les recettes progressent de 3,77 %, à 1 378 622 euros.

CONSOMMATION AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (EN GWH) ET ÉVOLUTION ANNUELLE (EN %)



PART DE LA CONSOMMATION AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE (EN %)



Des clients assez satisfaits, oui mais...

L'augmentation de la satisfaction constatée en 2010 se confirme en 2011. Cependant, un à deux clients particulier sur dix se disent mécontents des prestations apportées par le concessionnaire fournisseur. Pour les professionnels, la satisfaction augmente de 2 points, mais 13,5 % sont encore mécontents. Pour les collectivités, la satisfaction se maintient avec 18 % de mécontents.

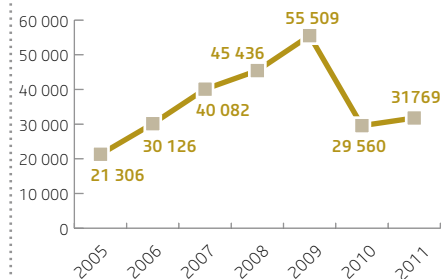
Un nombre de réclamations en diminution

25 421 réclamations ont été comptabilisées en 2011, contre 26 591 réclamations en 2010 (représentant 16 % du nombre de réclamations du même type au niveau national). 78 % des réclamations ont été traitées dans un délai de 30 jours contre seulement 66 % en 2010. Le faible niveau d'information (ventilation des réclamations par exemple) empêche d'analyser davantage cette information.

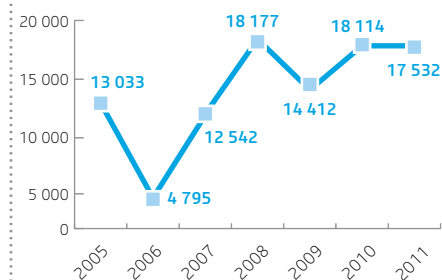
Les tarifs sociaux et la précarité énergétique sur le territoire de la concession

- EDF fait état de **31 769 foyers** bénéficiant du tarif de première nécessité (TPN), contre 29 560 l'année précédente.
- EDF a dispensé **173 198 conseils tarifaires** en 2011.
- **17 532 personnes en difficulté de paiement** ont été alimentées par le SMI (système de maintien d'énergie, limité à 1 kVA avant la coupure).
- L'électricité a été coupée chez **7 286 foyers**, contre 5 222 en 2010.
- EDF a contribué à hauteur de **2,225 millions d'euros au titre du fonds de solidarité logement**. 27 138 foyers ont bénéficié d'une aide du FSL en 2011, pour un montant moyen de 105 euros, des chiffres stables par rapport aux années précédentes. Géré par les départements, le FSL est ouvert aux personnes en situation d'impayés de loyer, d'eau, d'énergie ou de téléphonie fixe.

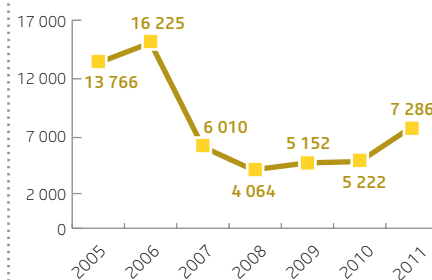
NOMBRE DE CLIENTS
BÉNÉFICIAIRES DU TPN



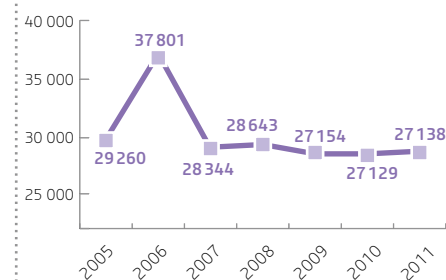
NOMBRE DE CLIENTS AU SMI
(LIMITATION DE PUISSANCE À 1KVA)



NOMBRE DE FOYERS
COUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



NOMBRE DE FAMILLES AIDÉES
DANS LE CADRE DU FSL



L'action du SIPPEREC, autorité concédante du service public de la fourniture d'électricité

En tant que garant du service public de la fourniture d'électricité, le SIPPEREC veille à l'application du droit d'accès à l'électricité et des différentes dispositions d'aide aux familles en difficulté. Cette vigilance est rendue encore plus nécessaire dans un contexte d'évolution réglementaire et d'ouverture du marché de l'électricité aux particuliers.

Le SIPPEREC dispose d'un fonds social combinant actions de prévention et dispositifs pour aider les CCAS* à intervenir auprès des populations les plus fragilisées.

Pour le fonds social, 2011 était une année de transition. Des aides ont été accordées au titre des anciennes dispositions tandis que le nouveau cadre, résultant de l'accord signé en avril 2011 avec EDF, se mettait en place. **Il a été dénommé « fonds social, précarité et efficacité énergétique » (FSPEE).**

L'accord signé avec EDF a permis d'élargir l'éventail des aides attribuées. Des subventions sont désormais accordées à des actions visant à résorber la précarité énergétique (sensibilisation, diagnostics thermiques, travaux de rénovation...) ou à améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments communaux et les logements sociaux (radiographie thermique, DPE**, matériels innovants...). S'y ajoutent des subventions à l'achat de lampes à diodes électroluminescentes et à des actions préventives (éco-gestes). Ces nouvelles dispositions ont été présentées aux villes, notamment leurs services sociaux, dans une rencontre dédiée le 5 juillet 2011. Un document d'information leur a ensuite été adressé.

En 2011, le FSPEE était plafonné à 420 139 euros. Plus de 226 000 euros ont été versés pour aider au paiement de factures non honorées. De premières aides à la rénovation thermique ont été dispensées à l'association Solidarités nouvelles pour le logement, pour des actions concernant 6 villes, à hauteur de 96 000 euros. Enfin, plus de 63 000 euros ont été attribués à des travaux d'isolation de bâtiments, pour 3 villes concernées.

Le SIPPEREC met gratuitement à disposition des villes un guide des économies d'énergie ELEC'ONOMY, des expositions, et un guide sur les droits des familles en matière d'électricité.

* CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

** DPE : Diagnostic de Performance Énergétique



Le SIPPEREC publie des outils d'information à disposition des élus et des habitants sur la fourniture d'électricité.

Les services + proposés par le SIPPEREC



En plus de son rôle d'autorité concédante, le SIPPEREC propose des prestations de services pour aider les collectivités à maîtriser leurs budgets et assurer leurs recettes.

LES RACCORDEMENTS : L'EXPERTISE DU SIPPEREC

Le SIPPEREC propose aux communes compétentes en matière d'urbanisme une assistance pour examiner les propositions financières et techniques (PTF) adressées par ERDF pour le raccordement de bâtiments au réseau public de distribution électrique.

- 40 collectivités ont signé une convention avec le SIPPEREC ;
- 296 PTF ont été analysées par le syndicat ;
- 272 PTF ont été déclarées non-conformes, 24 conformes.

Un bilan positif des contrôles réalisés permettant des économies très importantes

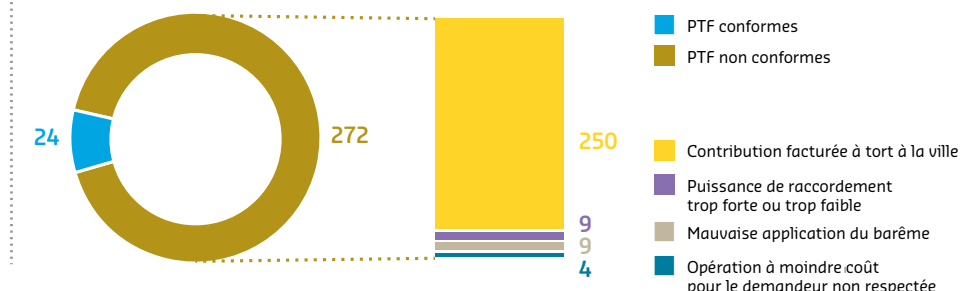
Pour chaque proposition, les collectivités ont reçu un avis motivé, issu des quatre contrôles-types suivants :

- extension facturée à juste titre ou non à la commune, en application de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010. Ce contrôle a été réalisé depuis mi-septembre 2010 et s'applique aux devis postérieurs au 12 juillet 2010 (qui ont fait l'objet de propositions techniques et financières avant cette date) ;
- puissance de raccordement prise en compte par ERDF trop forte ou trop faible ;
- opération de référence, à moindre coût pour le demandeur, respectée ou non ;
- bonne application du barème des raccordements, validé par la Commission de régulation de l'énergie.

À SAVOIR :

L'assistance au raccordement s'est révélée nécessaire au regard des écarts constatés entre les propositions financières et techniques du concessionnaire (1 674 071 €) et les chiffrages du SIPPEREC (185 270 €).

RÉPARTITION DES AVIS CONFORMES ET NON CONFORMES





LE CONTRÔLE ET LA COLLECTE DE LA TAXE COMMUNALE D'ÉLECTRICITÉ

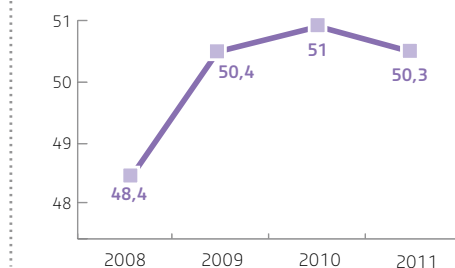
Afin de préserver les finances communales, le SIPPAREC collecte, contrôle et reverse aux communes la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).

La TCCFE, des recettes pour les communes

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la taxe locale d'électricité s'intitule «taxe communale sur la consommation finale d'électricité» (TCCFE). Elle n'est plus calculée sur les montants facturés mais sur les quantités consommées ; par conséquent, les sommes irrécouvrables ne viendront plus en diminuer le montant.

Le SIPPAREC a finalisé le contrôle, avec le cabinet AEC, du recouvrement, de la liquidation et du reversement de la taxe par un fournisseur alternatif, Poweo, au cours de l'exercice 2008. Effectué sur un échantillon de neuf communes, ce contrôle a permis de vérifier que le processus de liquidation et de recouvrement de la taxe est correctement appliqué. Cependant, quelques interrogations subsistent et ont donné lieu à des échanges avec le fournisseur.

DES RECETTES IMPORTANTES
POUR LES COMMUNES
(EN MILLIONS D'EUROS)



La production locale d'énergies renouvelables

Les collectivités sont au coeur du débat sur l'énergie et le développement durable. Les hausses récentes et annoncées des prix de l'électricité et du gaz (+ 30 % d'ici 2015 selon la Commission de régulation de l'énergie) incitent les collectivités à rechercher d'autres formes d'énergie pour leurs besoins propres et pour aider leurs concitoyens à maîtriser leurs factures.

Afin d'aider les collectivités et établissements publics à développer des sources de production d'énergies renouvelables, le SIPPEREC propose des solutions « clés en mains » de centrales photovoltaïques et de réseaux de chaleur géothermiques. Le syndicat valorise également les opérations d'efficacité énergétique.

Le développement des énergies renouvelables

La compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » du SIPPEREC vise prioritairement deux types de production : le solaire photovoltaïque et la géothermie profonde. De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en oeuvre les solutions qui leur conviennent.

En Île-de-France, les énergies renouvelables sont insuffisamment développées. Seulement 11 % de la consommation d'énergie est produite localement, et 92 % de l'électricité est produite à partir de sources fossiles. L'Île-de-France est donc très dépendante. La production d'électricité grâce aux énergies renouvelables permet de réduire ces dépendances.

Le comité du SIPPEREC a décidé de prendre une participation dans la SEM Énergies Posit'IF, qui associe des acteurs publics – dont le conseil régional d'Île-de-France – et privés (Caisse des dépôts et consignation, Macif). Énergies Posit'IF a pour objet le financement et la réalisation d'opérations de rénovation énergétique. Elle pourra intervenir notamment dans des bâtiments peu ou mal isolés, propices à générer de la précarité énergétique. Cette SEM est dotée par la région, de 4 millions d'euros.

LA COMMISSION MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES, PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Elle s'est réunie 1 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Hervé BOURDIN, Vice-président, délégué de Fresnes
Jacques KOSSOWSKI, Vice-président délégué de Courbevoie

Elle est composée de :

Hervé AUDIC, délégué de Sceaux
Samuel BESNARD, délégué de Cachan
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de La Courneuve
Alain BOURDENET, délégué de Châtillon
Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers
Sophie DESCHIENS, déléguée de Levallois-Perret
Alain DUKAN, délégué de Créteil
Emmanuel GILLES de la LONDE, délégué de Bry-sur-Marne
Jean-Jacques GRESSION, délégué de Joinville-le-Pont

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne
Maryse LEMMET, déléguée d'Antony
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Tedjini-Michel MAIZA, délégué d'Aubervilliers
Jean-Michel MARCHIONI, délégué de Puteaux
Alain MILLOTTE, délégué de Montrouge
Yannick PIAU, déléguée de L'Hay-les-Roses
Didier SEGAL-SAUREL, délégué de Pantin
Ansoumany SYLLA, délégué de Clichy-la-Garenne



L'énergie solaire photovoltaïque

L'objectif : aider les communes à rénover et isoler leur toiture en produisant de l'électricité localement via des cellules photovoltaïques.

37 CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

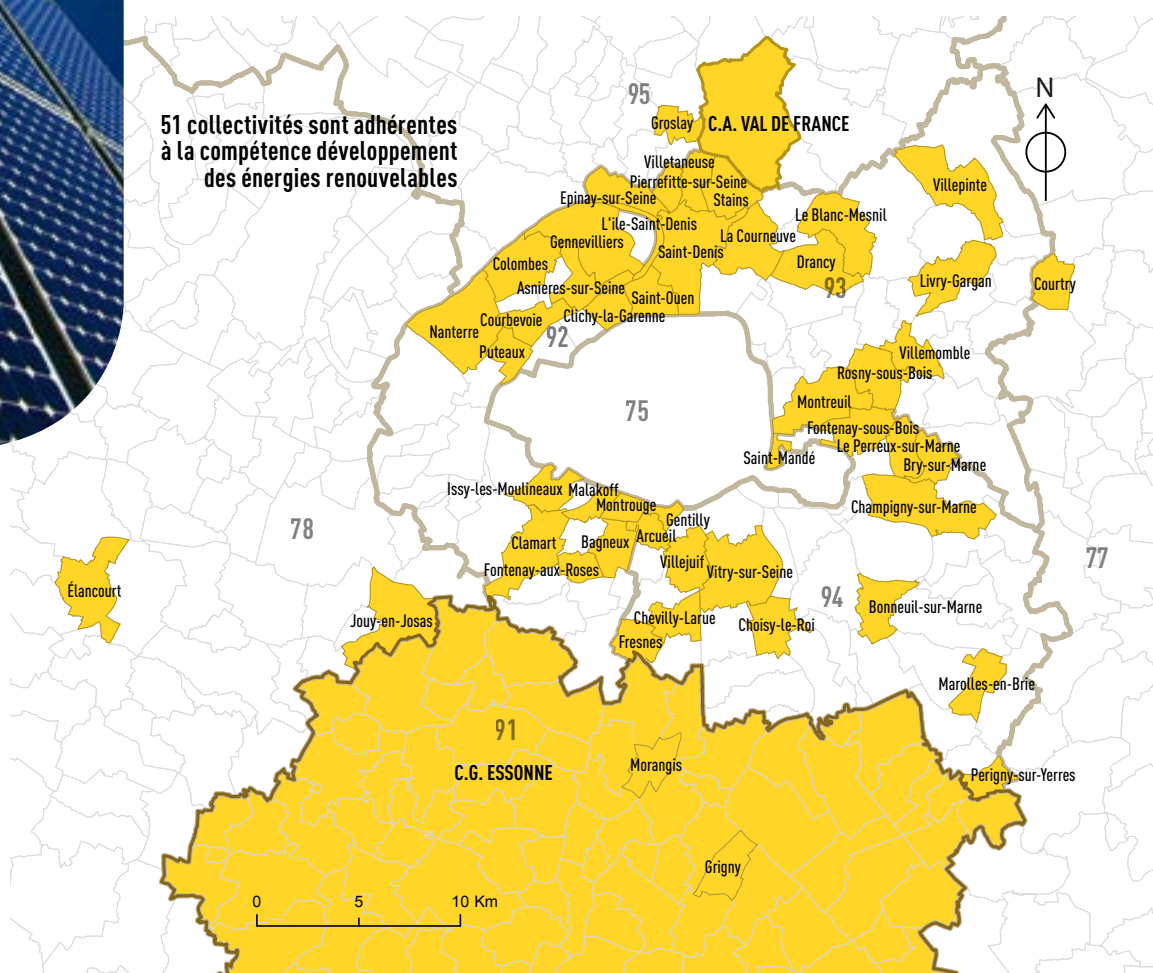
Construites par le SIPPEREC, 20 centrales solaires sont opérationnelles fin 2011. Ces 20 centrales représentent une puissance de 695 kWc pour une production prévisionnelle de 625 000 kWh par an, soit l'équivalent de la consommation d'électricité annuelle spécifique* de 250 foyers de 4 personnes. 52,5 tonnes de CO₂ sont ainsi évitées. En 2012, 17 installations supplémentaires sont prévues pour une puissance de 778,62 kWc.

DES SOLUTIONS « CLEFS EN MAINS »

En dépit de changements tarifaires récurrents, les communes mesurent tout l'intérêt de développer une production locale d'électricité d'origine renouvelable. Le service « clés en main » du SIPPEREC est un atout supplémentaire :

- les projets des villes sont étudiés dans le cadre d'une réflexion globale sur l'isolation ou la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- les villes bénéficient de la continuité du service sur toute la chaîne, de l'étude de potentiel jusqu'au suivi de production ;
- deux modes de financement possibles : directement par la collectivité ou par le SIPPEREC pour la partie énergie renouvelable.

51 collectivités sont adhérentes à la compétence développement des énergies renouvelables



* Hors chauffage et eau chaude sanitaire.

EXEMPLES DE RÉALISATION 2011

Clamart : **Gymnase Bretagne**

Type d'installation : intégration toiture

Puissance : **80 kWc**Production d'électricité : **72 000 kWh**Quantité de CO₂ évitée chaque année : **6 tonnes**Asnières-sur-Seine : **École Jules Ferry**

Type d'installation : intégration toiture avec isolation des combles

Puissance : **35,91 kWc**Production d'électricité : **34 474 kWh**Quantité de CO₂ évitée chaque année : **2,9 tonnes**Équivalent à la consommation annuelle d'électricité de **57 classes**

Découvrez le film réalisé par le SIPPEREC :

« *Le photovoltaïque,
quelle énergie pour demain ?* »sur www.sipperec.fr

L'EXEMPLE D'ASNIÈRES

Sans le portage financier du SIPPEREC, notre projet n'aurait pas vu le jour. La mairie d'Asnières-sur-Seine a adhéré à la compétence optionnelle du SIPPEREC en février 2011 et a opté pour un portage financier par le SIPPEREC. Des subventions du Conseil général des Hauts-de-Seine et du Conseil régional ont été obtenues. Les projets ont été rapidement menés : les modules et l'isolant ont été posés durant l'été pour ne pas perturber le rythme scolaire. Les travaux de finition ont été finalisés en novembre 2011. Dans une logique d'exemplarité et de sensibilisation, des panneaux pédagogiques affichent dans chaque école l'équivalence de l'électricité produite en consommation de foyers individuels...

Sonia Bataillon, Chargée de mission développement durable à la mairie d'Asnières-sur-Seine, intervenante au petit-déjeuner du 29 novembre 2011.

Épinay : **Maison du Théâtre et de la Danse**

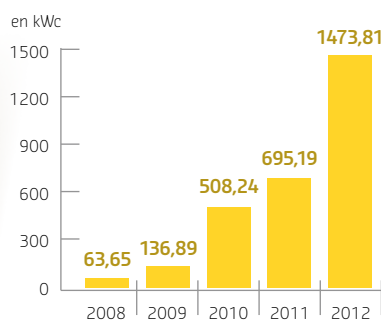
Type d'installation : intégration toiture

Production d'électricité : **14 731,2 kWh**Nanterre : **Gymnase Léo Lagrange**

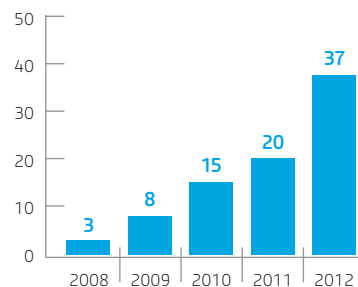
Type d'installation : intégration toiture

Puissance : **90,22 kWc**Production d'électricité : **81 198 kWh**Quantité de CO₂ évitée chaque année : **6,8 tonnes**

37 CENTRALES EN 2012



■ Puissance installée cumulée (kWc)



■ Nombre total de sites

La géothermie

L'objectif : aider les communes à produire de l'énergie renouvelable à moindre coût pour alimenter en eau chaude sanitaire et chauffage les logements collectifs, les entreprises et les équipements publics.

LA GÉOTHERMIE, UNE ÉNERGIE DURABLE ET LOCALE

La géothermie consiste à exploiter la chaleur stockée dans la couche souterraine profonde dite du « Dogger » où se trouve une nappe d'eau à au moins 60°C. Après plusieurs années de ralentissement, la géothermie bénéficie d'un contexte plus favorable. Le Conseil régional d'Île-de-France a initié un plan de relance de la géothermie en Île-de-France, auquel le SIPPEREC participe activement en explorant les potentialités de cette source d'énergie renouvelable, particulièrement importantes en région francilienne où déjà 140 000 équivalents logements sont alimentés en énergie par géothermie. À cette fin, en 2009, un partenariat a été conclu avec l'Association des maîtres d'ouvrage en géothermie (AGÉMO) présidée par Jean-Jacques Bridey, Député-maire de Fresnes.

L'EXPERTISE PROPOSÉE PAR LE SIPPEREC : RÉALISER LES ÉTUDES, OBTENIR LES SUBVENTIONS ET ORGANISER LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC.

Les collectivités intéressées adhèrent à la compétence « développement des énergies renouvelables » du syndicat. Lorsqu'une ville lance une opération géothermique avec le SIPPEREC, un comité de suivi par opération est créé. Chaque collectivité reste autonome dans ses décisions.

- Si la ville dispose d'un solide potentiel, des études de faisabilité peuvent être lancées. En parallèle, après l'adhésion, une convention est signée avec le SIPPEREC (responsabilités réciproques, cadre financier pour le financement des études).
- Si le potentiel est moindre, des études complémentaires sont lancées, visant, par exemple, un réseau plus petit ou une nappe plus superficielle.

La géothermie à Arcueil et Gentilly, c'est parti !

En novembre 2011, une réunion d'information des habitants d'Arcueil et de Gentilly a été organisée pour présenter le projet de forage géothermique.



De nombreuses questions ont été posées, signe du vif intérêt de la population pour cette initiative.

Les permis de recherche miniers ont ensuite été déposés. En mars 2012, une délégation de service public a été lancée, pour créer

le réseau de géothermie à Arcueil et Gentilly : forage à 1700 mètres, avec réalisation de deux puits, échangeur de chaleur et réseau de distribution, livraison de chaleur, gestion et maintenance des ouvrages. Le délégataire devrait être choisi en 2013.

D'autres projets sont en cours

À Rosny-sous-Bois, les permis de recherche sont en cours d'écriture.

À Bagneux et Grigny, des études de faisabilité ont été lancées. Elles ont permis d'identifier des terrains potentiels pour le forage. L'examen des besoins de surface (chaleur et eau chaude) est en cours. Le dépôt des permis minier est prévu courant 2012.

LA COMMISSION GÉOTHERMIE

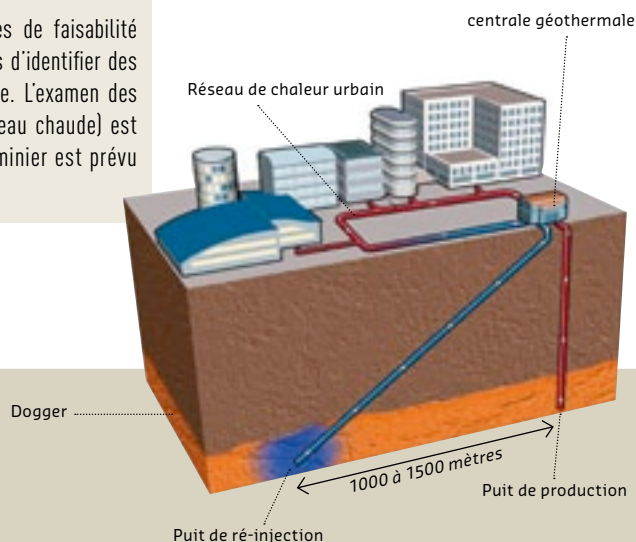
Elle s'est réunie 3 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Catherine Peyge, Présidente du SIPPEREC, Maire de Bobigny
Jean-Jacques BRIDEY, Président de l'AGÉMO, député-Maire de Fresnes

Elle est composée de :

Farid AMARI, délégué de Drancy
Samuel BESNARD, délégué de Cachan
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de La Courneuve
Patrick DOUET, délégué de Bonneuil-sur-Marne
Didier DUBARLE, délégué de Chevilly-Larue
Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne
Nicolas LAIDET, délégué des Lilas
Patrick LEROY, délégué de Rungis
Robert MACCOU, délégué de Vincennes
Tedjini-Michel MAIZA, délégué d'Aubervilliers
Yannick PIAU, déléguée de L'Haj' - les-Roses
Christiane RANSAY, déléguée d'Arcueil.



Les certificats d'économie d'énergie (CEE)*

L'objectif : Le SIPPEREC propose aux collectivités de se regrouper pour fédérer leurs travaux d'économies d'énergie afin d'atteindre ensemble le seuil d'éligibilité et valoriser les certificats.

LE REGROUPEMENT FAIT LA FORCE

Le dispositif des CEE valorise financièrement des opérations permettant de réduire durablement la consommation d'électricité, de gaz, de fioul...

Le processus est long et complexe. Compte tenu du seuil de 20 GWh cumac* nécessaire pour pouvoir déposer un dossier, le SIPPEREC préconise la mutualisation des réalisations.

L'ACCOMPAGNEMENT DU SIPPEREC PERMET AUX COLLECTIVITÉS ET AUX BAILLEURS SOCIAUX DE :

- ➔ s'appuyer sur la possibilité de regroupement des collectivités publiques ;
- ➔ améliorer leur maîtrise de l'énergie et leur niveau d'efficacité énergétique ;
- ➔ bénéficier d'un service complet et pérenne en réponse à la complexité du dispositif.

Ce service est réalisé dans le cadre d'une convention habilitant le SIPPEREC à assister la collectivité et les bailleurs sociaux dans la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Le dossier est totalement porté par le SIPPEREC : analyse des travaux, liste des documents, contrôle des justificatifs, respect de la réglementation, préparation des dossiers, suivi des dossiers, dépôt des dossiers, relation avec la DRIEE, suivi des réclamations.

À SAVOIR :

- Mi-2012, plus de 67 GWh cumac ont été déposés, prenant en compte les travaux menés dans 17 collectivités différentes
- 39 communes et offices publics d'habitat ont signé une convention avec le SIPPEREC
- Plus les communes seront nombreuses à souscrire à ce service, plus elles pèseront sur le marché des certificats.

➔ * Voir glossaire p. 62.

Le SIPPEREC se positionne comme un vendeur public, transparent et soucieux des finances publiques. La vente des certificats se fera au meilleur prix afin de garantir leur cession aux meilleures conditions.



* Voir glossaire p. 62.



TÉLÉCOMMUNICATIONS

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DES COLLECTIVITÉS EN TRÈS HAUT DÉBIT

40 L'accès au très haut débit

42 Les réseaux
de télécommunications
en concession :
un patrimoine public
pour aménager
le territoire
en très haut débit

50 Les services ➕
proposés par le SIPPEREC

Pour aider les collectivités territoriales à mener une véritable politique d'aménagement numérique et répondre aux besoins de tous,

le SIPPEREC est la première collectivité en Île-de-France à avoir conçu et développé des réseaux d'initiative publique (RIP) à très haut débit basés en tout ou partie sur la fibre optique.

Grâce à l'intercommunalité, les communes du SIPPEREC disposent d'offres diversifiées, s'adressant à la fois aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers.

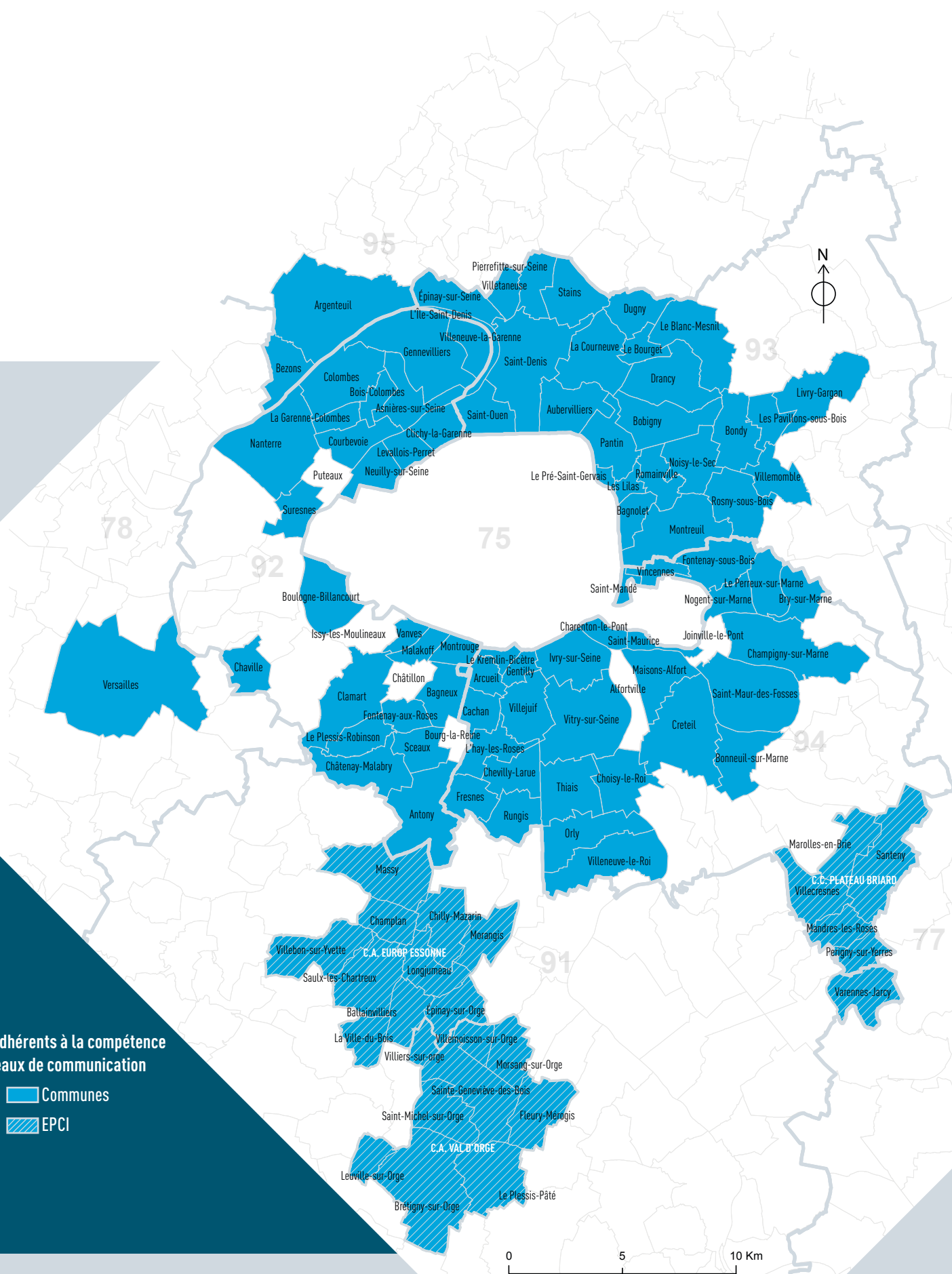
Depuis 12 ans, le SIPPEREC aménage le territoire en très haut débit.

Il a ainsi développé un patrimoine public de 1 330 km de réseaux de fibre optique et de 496 000 prises desservies par le câble et ce, sans solliciter l'investissement des collectivités.

82 adhérents à la compétence
réseaux de communication

Communes

EPCI





L'accès au très haut débit

Permettre aux habitants et aux acteurs économiques et publics l'égal accès au très haut débit : un enjeu majeur pour les collectivités locales.

L'ACCÈS GÉNÉRALISÉ AU TRÈS HAUT DÉBIT, UNE CAUSE NATIONALE.

Le cadre réglementaire est fixé, mais il reste imparfait. Pour bien des communes, y compris en Île-de-France, le très haut débit (THD) semble hors d'atteinte. Afin de répondre aux exigences des habitants et des entreprises, les investissements privés et publics devraient tendre à la complémentarité. **Pour définir leur stratégie et pallier les éventuels manquements des opérateurs, les élus doivent pouvoir contrôler la réalité des déploiements annoncés par les opérateurs.** C'est pourquoi le SIPPEREC a proposé à la CCRANT Île-de-France (Commission consultative régionale pour l'aménagement numérique du territoire) un cadre de référence permettant de matérialiser les engagements des opérateurs.

En 2012, avec le soutien financier du Conseil général du Val-de-Marne, le chantier de la modernisation des réseaux câblés s'ouvre pour apporter le 100 Mbps*. Déployés notamment dans les quartiers de basse densité, ils constituent une alternative

intéressante à la construction d'un nouveau réseau. Toutefois, face à l'hétérogénéité des villes, où des accès Internet inférieurs à 2 Mbps* subsistent dans des quartiers entiers, le syndicat se doit de poursuivre cet aménagement et de répondre aux besoins nouveaux des communautés d'agglomération, qui n'étaient pas adhérentes au SIPPEREC quand les différentes initiatives ont été lancées. C'est notamment le cas pour des collectivités du département de l'Essonne.

LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD)

En application de la loi de modernisation de l'économie et de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP)* a défini le cadre général du déploiement pour l'ensemble du territoire.

L'ARCEP, dans sa décision de décembre 2009, a scindé le territoire national en deux : les zones très denses et les zones non denses.

Les communes en zone très dense (ZTD)* se caractérisent par une forte densité et une forte proportion d'immeubles collectifs. 148 communes correspondant à 20 agglomérations urbaines sont classées en ZTD. 62 communes se situent sur le territoire du SIPPEREC (soit 42 % des communes du territoire français classées en ZTD).

L'un des critères pour déclarer une commune en zone très dense est l'intention d'un opérateur de construire un réseau FTTH* sur un secteur au moins de cette commune. Toutefois, l'ARCEP constate que même au sein des communes en ZTD, il existe des zones de basse densité (qui représentent 273 759 foyers sur le territoire du SIPPEREC) sur lesquelles les opérateurs n'envisagent pas de déployer spontanément. Plusieurs communes se trouvent entièrement constituées de quartiers basse densité.

Les communes en zone très dense et hors zone très dense sur le territoire du SIPPEREC :

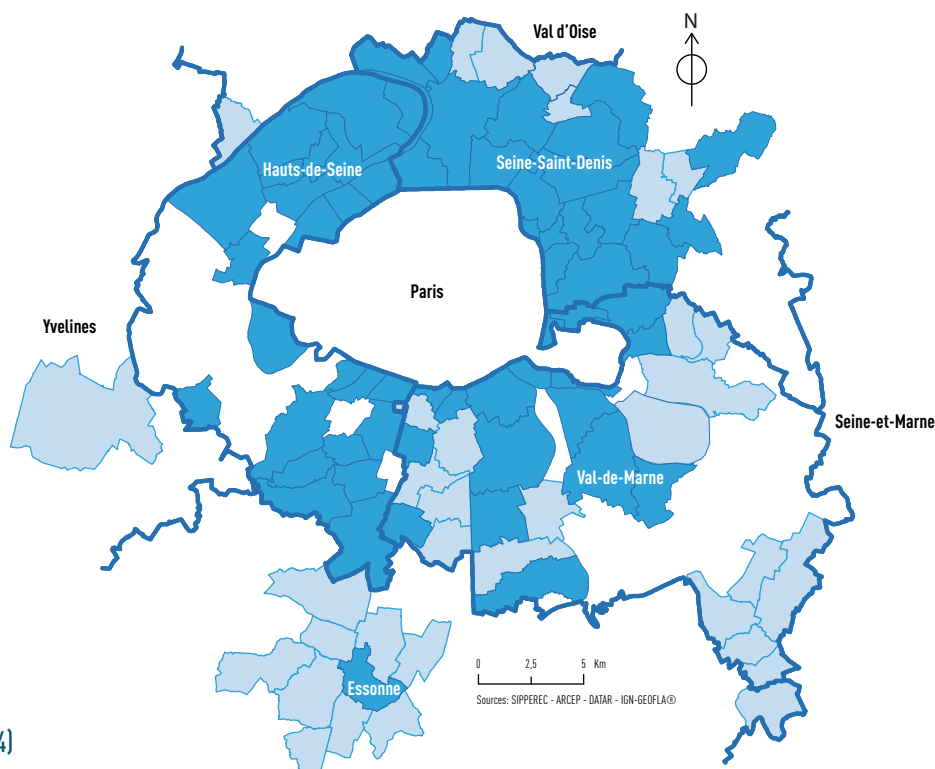
Les zones non denses représentent 33 communes sur le territoire du SIPPEREC.

Hors zones très denses, le programme national très haut débit prévoit un plan d'accompagnement financier pour développer le THD, avec un système de guichets.

Guichet A : ouvert aux opérateurs ayant émis des déclarations d'intention d'investissement (AMII)* pour des réseaux labélisés fibre optique.

Un prêt à long terme est accordé.

Guichet B : une subvention est accordée aux collectivités pour des projets de RIP en dehors des zones déclarées par les opérateurs.



- Communes en zone très dense ARCEP (62)
- Communes hors zone très dense ARCEP (34)

À SAVOIR :

L'État a lancé en 2010 le Programme national très haut débit (PNTHD). L'objectif est de fournir une connexion de 100 Mbps* à l'abonné et de couvrir en très haut débit 70% de la population française en 2020 et 100% en 2025, en associant investissements privés et investissements publics dans le cadre de réseaux d'initiative publique.

LE COMITÉ SYNDICAL DU 22 MARS 2012 A ADOPTÉ UNE MOTION DEMANDANT QUE LES COMMUNES DU SIPPEREC PUISSENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME NATIONAL TRÈS HAUT DÉBIT.

Les différences de densité d'habitat au sein d'une même commune peuvent être très importantes.

Le SIPPEREC a notamment attiré l'attention de l'ARCEP dès 2009 sur les quartiers souvent pavillonnaires et composés de petits collectifs.

Les opérateurs n'ont rien prévu pour ces quartiers, qui ne pourront bénéficier ni de la mutualisation plus forte prévue pour la zone moins dense, ni du Programme national très haut débit.

Avec une logique de rentabilité, les opérateurs privés risquent de déployer les infrastructures nécessaires uniquement dans les zones plus peuplées. Couvrir le reste du territoire nécessite l'intervention des collectivités territoriales pour atteindre l'objectif de 100 % des foyers raccordés au très haut débit. Tous les territoires devront être équipés pour éviter une fracture numérique, économique et sociale. La Commission européenne approuve l'accompagnement financier des projets des collectivités territoriales qui déploient des réseaux d'initiative publique (RIP) dans les zones où les opérateurs ne réalisent pas d'investissement substantiel dans un délai de 3 ans.

COHÉRENCE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS

Le SIPPEREC est également partie prenante des travaux de la Préfecture de région et du Conseil régional, faisant suite à la publication du projet de SCORAN*. **Le SIPPEREC y a fait valoir la nécessaire prise en compte des quartiers de basse densité et la possibilité pour les collectivités de conduire des projets intégrés prenant en compte des zones réputées rentables et non rentables.**

Pour que les usagers aient accès à une offre THD dans des délais et prix raisonnables, des conventions d'engagement entre collectivités et opérateurs devraient être signées. En outre, le syndicat estime que les accords signés entre opérateurs et visant le déploiement du THD devraient être transparents. Il est regrettable que les communes faisant l'objet d'une déclaration d'intérêt par les opérateurs puissent être « gelées » pendant plusieurs années, sans qu'il soit possible de contrôler les engagements pris. Le SIPPEREC s'est donc rapproché des opérateurs pour connaître précisément leurs intentions d'investissement.



Partout s'impose le même constat : sans l'impulsion des collectivités, le très haut débit pour tous n'existera pas. L'initiative privée se dirige en priorité vers les zones de forte rentabilité. Il importe de définir un partenariat réaliste et vigilant avec les opérateurs pour éviter des territoires inégalement aménagés. **Le SIPPEREC peut aider toute collectivité qui le souhaite.**

* Voir glossaire p. 62.



Les réseaux de télécommunications en concession : un patrimoine public pour aménager le territoire en très haut débit

Le SIPPEREC a développé depuis 12 ans un patrimoine public de réseaux câblés et de fibre optique, tout en s'adaptant aux évolutions réglementaires pour permettre l'accès de tous – citoyens, établissements publics, entreprises – au très haut débit. L'investissement réalisé par les délégataires représente jusqu'à présent 220 millions d'euros sur les réseaux câblés, IRISÉ, OPALYS et SÉQUANTIC.



QUI FAIT QUOI ?

→ Le rôle du SIPPEREC

Dans le cadre de sa compétence réseaux urbains de communications électroniques et communication audiovisuelle, le SIPPEREC initie les projets et met en place le cadre contractuel nécessaire à leur développement dans un souci de desserte équitable du territoire. Il contrôle la conformité de la réalisation des réseaux ainsi que les conditions d'exploitation et la qualité de service. En concertation avec les communes, le SIPPEREC peut également négocier avec les concessionnaires des évolutions du cadre contractuel pour prendre en compte le contexte et les besoins des usagers.

→ Le rôle des concessionnaires

Les concessionnaires consentent aux investissements. Ils se chargent également des travaux et de l'exploitation des réseaux pendant toute la durée de la concession, et commercialisent leurs services auprès des usagers opérateurs.

→ Le rôle des collectivités

Les communes sont quant à elles chargées d'accompagner localement les déploiements en fonction de leurs objectifs d'aménagement du territoire et des besoins des particuliers, collectivités et entreprises.

LA COMMISSION TÉLÉCOMMUNICATIONS

Elle s'est réunie 2 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Gérard PERREAU-BEZOUILLE, Vice-président, délégué de Nanterre

Jacques BOUVARD, Vice-président, délégué de Rosny-sous-Bois

Elle est composée de :

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais

Hervé AUDIC, délégué de Sceaux

Jean BOGGIO, délégué de Saint-Mandé

Alain BORTOLAMEOLLI, délégué de Villeneuve-la-Garenne

Claude CHAVROT, délégué de Gennevilliers

Sylvain DROUVILLE, délégué de Charenton-le-Pont

Georges GUILBERT, délégué de Livry-Gargan

Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne

François LAMBERT, délégué de Versailles

Yannick PIAU, déléguée de L'Haÿ-les-Roses



Infrastructure métropolitaine de fibre noire réalisée par la société IRISÉ. 696 km déployés au 31 décembre 2011, 1 300 points de présence, raccordement de tous les répartiteurs de France Telecom et d'au moins un bâtiment public sur chacune des communes adhérentes. 90 % des offres dégroupées s'appuient sur IRISÉ.



SÉQUANTIC, réseau fibre optique pour la desserte des entreprises.
Concessionnaire : SÉQUANTIC TELECOMS.



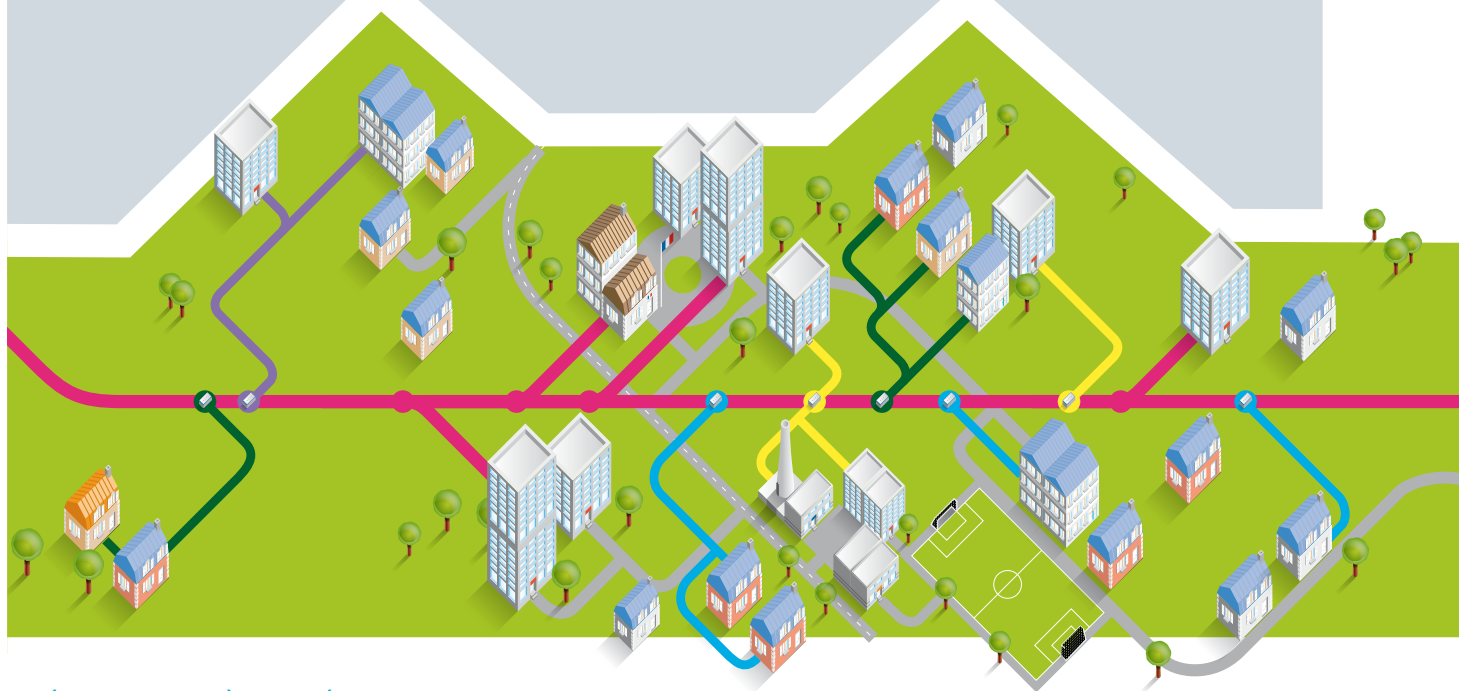
OPALYS, réseau fibre optique pour la desserte de zones résidentielles sur le territoire de 13 communes, confié à la société OPALYS Télécom. 19 192 logements raccordés dans la phase 1.



Réseaux câblés de vidéo communication avec Numericable.
13 contrats de concession : plaque nord, plaque sud Bezons, Cachan, Colombes Épinay, Fresnes, L'Haj-les-Roses Montreuil, Marolles-en-Brie, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés.



Réseaux de fibre optique pour desservir 8 000 entreprises et les foyers de 10 communes de la communauté d'agglomération EUROP' ESSONNE
Concessionnaire : TUTOR EUROP' ESSONNE.



LE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT (THD) SUR LE TERRITOIRE DU SIPPAREC

Sur le territoire du SIPPAREC, deux méthodes sont possibles pour développer le THD : la modernisation des réseaux câblés existants ou le déploiement de nouveaux réseaux en fibre optique.

Les réseaux câblés présentent deux avantages : d'une part, ils existent déjà et représentent une part significative des prises très haut débit, actuelles ou potentielles. Ils comportent des segments significatifs de leur parcours en fibre optique. D'autre part, ces réseaux câblés déployés dans le cadre de délégation de service public sur le territoire du SIPPAREC sont la propriété des collectivités territoriales.

La fibre optique joue le rôle d'une véritable autoroute de l'information. Ses très grandes capacités autorisent le passage de nombreux opérateurs, ce qui favorise l'arrivée d'offres de services concurrentielles. Elle est aussi un élément clef pour l'innovation : services médicaux, éducatifs ou culturels, e-administration, vidéo à la demande... Les nouveaux réseaux en fibre optique ont vocation à apporter ces services jusqu'aux bâtiments, soit pour les particuliers, soit pour les entreprises.

Pour déployer le très haut débit, les villes peuvent utiliser les réseaux câblés en les modernisant ou en les étendant, notamment dans les quartiers de basse densité. Elles bénéficieront alors des mêmes services que les réseaux tout fibre optique.

Pour en savoir plus

Le 16 novembre 2011, lors d'un petit-déjeuner d'information du SIPPAREC, le nouveau contexte institutionnel et réglementaire pour le déploiement du très haut débit et sa déclinaison au niveau du territoire du SIPPAREC ont été présentés aux collectivités adhérentes.

À cette occasion, un outil d'information a été créé pour expliquer aux adhérents comment déployer le très haut débit dans leur commune.





chiffres clés

- 16 km d'infrastructures supplémentaires créés en 2011
- 2 M€ supplémentaires investis en 2011
- 7,6 M€ de chiffre d'affaire réalisé en 2011
- 84 % du CA réalisé auprès des opérateurs



Le réseau des opérateurs, des grandes entreprises et des collectivités : IRISÉ

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de fibre noire* de communications électroniques à très haut débit. La concession a été attribuée en 2001 à la société IRISÉ pour une durée de 18 ans.

L'OBJECTIF

Répondre aux besoins des entreprises et des habitants face à une disparité d'accès au très haut débit sur le territoire des communes adhérentes. C'est aussi sur IRISÉ que repose le déploiement de la fibre optique à l'abonné, via les réseaux SÉQUANTIC et OPALYS.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE : UN RÉSEAU EN DÉVELOPPEMENT

Le réseau IRISÉ couvre 696 km, dont 549 km dans le périmètre de la concession. 16 km ont été déployés en 2011 sur le territoire concédé. Le taux d'occupation du réseau est de 26 %. En 2011, IRISÉ a investi 2 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires (7,6 millions) est stable. La part de marché des opérateurs (79 %) reste prédominante. Des commandes nouvelles ont été enregistrées, émanant de communes, d'universités, d'entreprises (Equinix, Silic, Vallourec) ou d'opérateurs. Avec le renouvellement du groupement de commandes du SIPPEREC et de nouvelles offres comme le raccordement des sites radio et transmission, les perspectives pour 2012 sont positives.

Le résultat net d'un montant de 2,056 millions, dont 1,745 sur le territoire concédé, est stable par rapport à 2010.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SIPPEREC

Quelques incidents techniques et dévoiements ont été observés, liés à des travaux (notamment pour les lignes de tramway). Un contrôle préventif de 300 chambres a été mené par IRISÉ, n'amenant pas d'observation particulière.

Depuis 2009 le SIPPEREC contrôle la base de données de l'infrastructure avec le cabinet Dotic. Des lacunes ont été observées, qui avaient donné lieu à un plan d'actions correctives. En 2011, un contrôle a été mené faisant état de résultats satisfaisants, le travail de reprise des plans réalisé étant fiable. Il a cependant été mis à jour une mauvaise articulation entre les outils cartographiques d'IRISÉ et ceux de SFR. Des observations en ce sens ont été faites.

Début 2011, le SIPPEREC a missionné le cabinet Dotic afin d'auditer la gestion par IRISÉ des fourreaux mis à disposition dans les ZAC. Les résultats sont attendus courant 2012.

Le résultat net de la société IRISÉ est positif en 2011 pour la 6^e année consécutive.

* cf glossaire p.62

Le réseau des entreprises : SÉQUANTIC

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau très haut débit desservant les entreprises. La concession a été attribuée à la société SÉQUANTIC Télécom (groupe Tutor) pour une durée de 20 ans.

L'OBJECTIF

Raccorder les entreprises à la fibre optique en leur donnant les moyens de se développer.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE : UNE OUVERTURE DU RÉSEAU À TOUTE ENTREPRISE SUR LE TERRITOIRE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Les entreprises de 70 communes desservies par SÉQUANTIC peuvent bénéficier d'offres THD tout de suite. Un avenant à la délégation de service public signé en juillet 2011 permet l'utilisation des infrastructures de génie civil existantes de France Télécom. SÉQUANTIC doit établir un point de présence dans chaque commune et un calendrier de déploiement a été défini pour parvenir à 32 052 sites d'entreprises potentiellement activables en août 2012.

Par ailleurs, SÉQUANTIC a consolidé son artère intercommunale en ayant recours aux réseaux IRISÉ et VIATEL. Plusieurs points de collecte ont été créés afin d'assurer la desserte de chaque commune. Le réseau s'est accru de quelques 70 km de fibre optique. L'activité permet d'envisager un linéaire total de fibres déployé sur le périmètre de la concession de 235 km en septembre 2012.

Depuis septembre 2011, SÉQUANTIC enregistre une croissance moyenne de plus de 50 % de câbles optiques déployés tous les trimestres.

En 2010, SÉQUANTIC Telecom comptait 5 opérateurs présents et actifs sur le réseau. Fin 2011, 29 opérateurs sont actifs sur les communes desservies. SÉQUANTIC Telecom affiche désormais plus d'une centaine d'utilisateurs finals raccordés et en cours de raccordement pour le compte de ses clients opérateurs. Ainsi, 68 entreprises sont d'ores et déjà raccordées au réseau.

Au sein du catalogue de services du délégataire, les demandes d'offre à plus fort débit augmentent. Depuis 2011, le centre de supervision du réseau SÉQUANTIC Telecom est opérationnel. Il permet de contrôler la qualité de service.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SIPPEREC

Le concessionnaire respecte globalement ses engagements en matière de qualité de service. Ainsi, les délais moyens de raccordement sont de 2 à 4 semaines pour les clients situés à proximité du réseau, de 6 à 14 semaines s'il existe un point de présence communal et de 16 semaines si ce point est à créer. Le taux de disponibilité du réseau a baissé (99,937 %) mais reste en conformité avec les engagements de la délégation de service public.

Des précisions ont été demandées au concessionnaire en ce qui concerne les éléments financiers du rapport d'activité, SÉQUANTIC n'ayant pas communiqué d'inventaire des biens de retour.

**Avec SÉQUANTIC,
les entreprises
disposent d'une solution
professionnelle
disponible rapidement :**

- 173 km de fibres déployés
- 9 points de présence
- 29 opérateurs usagers actifs
- 68 clients raccordés en juin 2012





Le réseau pour les particuliers : OPALYS

Le SIPPEREC est autorité concédante d'un réseau de desserte à très haut débit. Déployé dans 13 villes situées en zone très dense, il est concédé à la société OPALYS (groupe SFR) depuis 2007.

L'OBJECTIF

Créer un réseau très haut débit de fibre optique pour la desserte de zones résidentielles dans 13 communes* qui n'avaient pas bénéficié du déploiement de réseaux câblés.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE : UNE ÉVOLUTION IMPORTANTE DU TAUX DE RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE

Fin 2011, 5700 abonnés résidentiels très haut débit sont desservis à partir du réseau OPALYS. L'évolution du taux de raccordement à la fibre optique a augmenté significativement : 18 % des lignes déployées sont maintenant utilisées.

Le concessionnaire n'a pas fait évoluer son réseau depuis 2009. Pourtant, le taux de pénétration est en forte hausse d'une année sur l'autre, avec 6 427 logements activés (+ 60 %). Le réseau est aujourd'hui constitué de 36 449 prises raccordables dans les 13 communes. On compte toujours 11 nœuds de raccordement optique en service.

Dans les zones peu ou mal desservies par l'ADSL, la reprise du déploiement est prioritaire : les études conduites par le SIPPEREC en démontrent

la rentabilité. Une étude de modélisation a été menée, montrant la possibilité de réaliser 44 000 prises supplémentaires. Cette proposition a été soumise au concessionnaire. Celui-ci réserve sa réponse dans l'attente d'un cadre stabilisé pour les conditions de mutualisation des réseaux entre opérateurs.

OPALYS a vendu aux deux opérateurs Orange et Free l'utilisation des fibres installées dans les colonnes montantes. SFR a souscrit à un service de « collecte active », destiné à ramener les flux dans un point central de son propre réseau.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SIPPEREC

Le SIPPEREC a confié à la société Dotic une mission de contrôle sur le coût des ouvrages du réseau de collecte. Des précisions ont été demandées à OPALYS, toujours en attente de réponse. Un audit financier des investissements est également prévu.

En juin 2012, le comité du SIPPEREC a refusé d'approuver le compte rendu d'activité d'OPALYS, par manque d'informations tant techniques que financières. Une lettre a été adressée en ce sens au commissaire aux comptes d'OPALYS.

LA COMMISSION DE SUIVI TROISIÈME PLAQUE ÉLARGIE Elle s'est réunie 3 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Jacques DELOBELLE,
Vice-président, délégué de Villemomble
Gérard PERREAU-BEZOUILLE,
Vice-président, délégué de Nanterre

Elle est composée de :

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais
Farid AMARI, délégué de Drancy
Michel BOUILLE, délégué de Villeneuve-le-Roi
Richard DELL'AGNOLA, délégué de Thiais
Jacques FRANCON, délégué de Bagnolet
Georges GUILBERT, délégué de Livry-Gargan
Karim HAMRANI, délégué de Noisy-le-Sec
Christophe IPPOLITO, délégué de Nogent-sur-Marne
Santiago SERRANO, délégué du Blanc-Mesnil
Marcel TRASI, délégué de Romainville

chiffres clés

- 440 km de réseaux
- 5700 abonnés résidentiels
- Hausse de 60 % du nombre de logements activés
- 36 449 prises raccordables
- 11 nœuds de raccordement optique en service

* Ce réseau est déployé dans 13 villes : Bagnolet, Bobigny, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Pré-Saint-Gervais, Livry-Gargan, Nanterre, Nogent-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Romainville, Thiais, Villemomble et Villeneuve-le-Roi.

Le réseau pour les entreprises et les particuliers du territoire d'EUROP' ESSONNE

Le SIPPEREC a délégué à la société TUTOR Europ' Essonne la mission de concevoir, déployer, gérer techniquement un réseau de communications électroniques en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final FTTH/FTTU et l'exploiter pour fournir des services de transport aux opérateurs. Ce contrat a été signé en novembre 2011 pour une durée de 25 ans.



L'OBJECTIF

Desservir en fibre les 8 000 entreprises du territoire et tous les foyers en complément des déploiements FTTH* prévus par les opérateurs privés (20 000 prises à réaliser au minimum sur le territoire des 10 communes de la communauté d'agglomération EUROP' ESSONNE**.

TOP DÉPART POUR LE CÂBLAGE D'EUROP' ESSONNE EN TRÈS HAUT DÉBIT

La Communauté d'agglomération EUROP' ESSONNE a délégué au SIPPEREC sa compétence en matière de développement du très haut débit et lui a demandé de mener les études nécessaires pour couvrir en très haut débit son territoire avec pour objectifs prioritaires de :

- desservir en fibre optique les 28 zones d'activité économique du territoire ;
- couvrir les zones blanches et grises haut débit (DSL) subsistant sur plusieurs communes du territoire.

Les études techniques, juridiques et financières rendues en avril 2010 ont montré que la couverture en très haut débit du territoire attendue par la collectivité ne pourrait être réalisée dans un proche avenir par le seul investissement des opérateurs privés.

La Communauté d'agglomération a donc confié au SIPPEREC le soin de lancer une délégation de service public pour un réseau très haut débit desservant les entreprises et les foyers du territoire, en articulation avec les projets de déploiements des opérateurs privés, les infrastructures de télécommunications étant devenues « essentielles » au même titre que le sont les réseaux d'eau ou d'électricité.

Cette délégation de service public a été attribuée en octobre 2011 à la société TUTOR qui, en 24 mois, doit construire un réseau en fibre optique capable de desservir la totalité des entreprises et foyers en complément des déploiements réalisés par les opérateurs privés.

LA COMMISSION DE SUIVI DU PROJET DE COUVERTURE TRÈS HAUT DÉBIT DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EUROP' ESSONNE

Elle s'est réunie 3 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

José GUNTZBURGER, Premier Vice-président du SIPPEREC, délégué de Fontenay-aux-Roses

Jacques BOUVARD, Vice-président du SIPPEREC, délégué de Rosny-sous-Bois

Elle est composée de :

Yannick PIAU, délégué de l'Hay-les-Roses

Jean-Louis CHINZI et **Pierre MARTEAU**, conseillers communautaires de la Communauté d'agglomération EUROP' ESSONNE

Membres suppléants :

Jacques DELOBELLE, Vice-président du SIPPEREC, délégué de Villemomble

Charles AMARA, délégué du Pré-Saint-Gervais

Christian TINLECLERC, Vice-président de la Communauté d'agglomération EUROP' ESSONNE

Rémi BÉTIN, conseiller communautaire

* Voir glossaire p. 62.

** Épinay-sur-Orge, Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, La Ville-du-Bois, Longjumeau, Massy, Morangis, Saulx-les-Chartreux, Villebon-sur-Yvette.



Les réseaux câblés pour les particuliers

Le SIPPEREC est autorité concédante de 13 réseaux câblés, confiés à la société NC Numericable, desservant 40 villes, pour un total de 496 743 prises raccordées. L'année 2011 a été marquée par l'accord de modernisation de ces réseaux, entre le SIPPEREC, Numericable et le Conseil général du Val-de-Marne, ainsi que par le transfert de plusieurs réseaux câblés de villes de ce département au SIPPEREC.

L'OBJECTIF

Déployer le très haut débit en modernisant ou en étendant les réseaux câblés, notamment dans les quartiers de basse densité, pour bénéficier des mêmes services que les réseaux tout fibre optique.

LE SIPPEREC GÈRE 13 RÉSEAUX CÂBLÉS :

- plaque nord (12 villes) ;
- plaque sud (17 villes) ;
- Bezons, Cachan, Colombes, Épinay-sur-Seine, Fresnes, L'Hay-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Marolles-en-Brie, Montreuil, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés.

L'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE : UN NIVEAU DE QUALITÉ DE SERVICE SATISFAISANT, UN NOMBRE D'ABONNÉS EN HAUSSE

La majeure partie des interventions techniques sur le réseau concerne la réparation et le remplacement de bornes ou d'armoires.

Du point de vue commercial, pour les concessions sur lesquels les chiffres de 2010 avaient été communiqués et où les comparaisons sont possibles, c'est-à-dire plaque nord, plaque sud et Montreuil, le taux moyen de pénétration pour les services de télévision est de 9,7 %, en baisse de 1 556 abonnés, ce qui traduit la concurrence entre les opérateurs de télécommunications. Sur ces 3 concessions, le câblo-opérateur maintient à peu près son nombre

d'abonnés à Internet sur le même périmètre. En revanche, il gagne 398 abonnés au service téléphonique sur la période, pour ces 3 concessions. Le service antenne proposé par Numericable est présent dans plus de 120 000 foyers pour l'ensemble des concessions.

LES CONTRÔLES RÉALISÉS PAR LE SIPPEREC

En novembre 2011, Numericable a transmis les rapports d'activité des exercices 2008, 2009 et 2010 des plaques nord et sud. Le comité du SIPPEREC avait refusé de les adopter car ils étaient non conformes aux règles de l'économie concressive. Ces rapports correspondent désormais aux obligations du concessionnaire, ce dernier détaillant enfin les biens de retour. Le SIPPEREC entend toutefois auditer ces données, afin de déterminer plus précisément ce qui ressort des biens propres du concessionnaire.

Néanmoins ces rapports d'activité sont satisfaisants et le comité syndical les a approuvés en décembre 2011. Il a été signifié à Numericable la nécessité de s'acquitter des mêmes obligations pour les réseaux récemment repris par le SIPPEREC (Bezons, Cachan, Montreuil...).

LA COMMISSION RÉSEAUX CÂBLÉS PLAQUE NORD Elle s'est réunie 2 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Hervé CHEVREAU, Vice-président, délégué d'Épinay-sur-Seine
Jacques DELOBELLE, Vice-président, délégué de Villemomble

Elle est composée de :

Michel ADAM, délégué de Dugny
Jean-Luc BOUAZIZ, délégué de La Courneuve
David CHAULET, délégué de Pierrefitte-sur-Seine
Daniel DESBIENDRAS, délégué de Villetaneuse
Morgane GARNIER, déléguée de Saint-Ouen
Jacques GODARD, délégué du Bourget
Nicolas LAIDET, délégué des Lilas
Tedjini-Michel MAIZA, délégué d'Aubervilliers
Pierre RENAULD, délégué de Bezons
Didier SEGAL-SAUREL, délégué de Pantin
Joël SEGUIN, délégué de l'Île-Saint-Denis
Fabienne TESSIER-KERGOSIEN, déléguée de Stains
Chérifa ZIDANE, déléguée de Saint-Denis

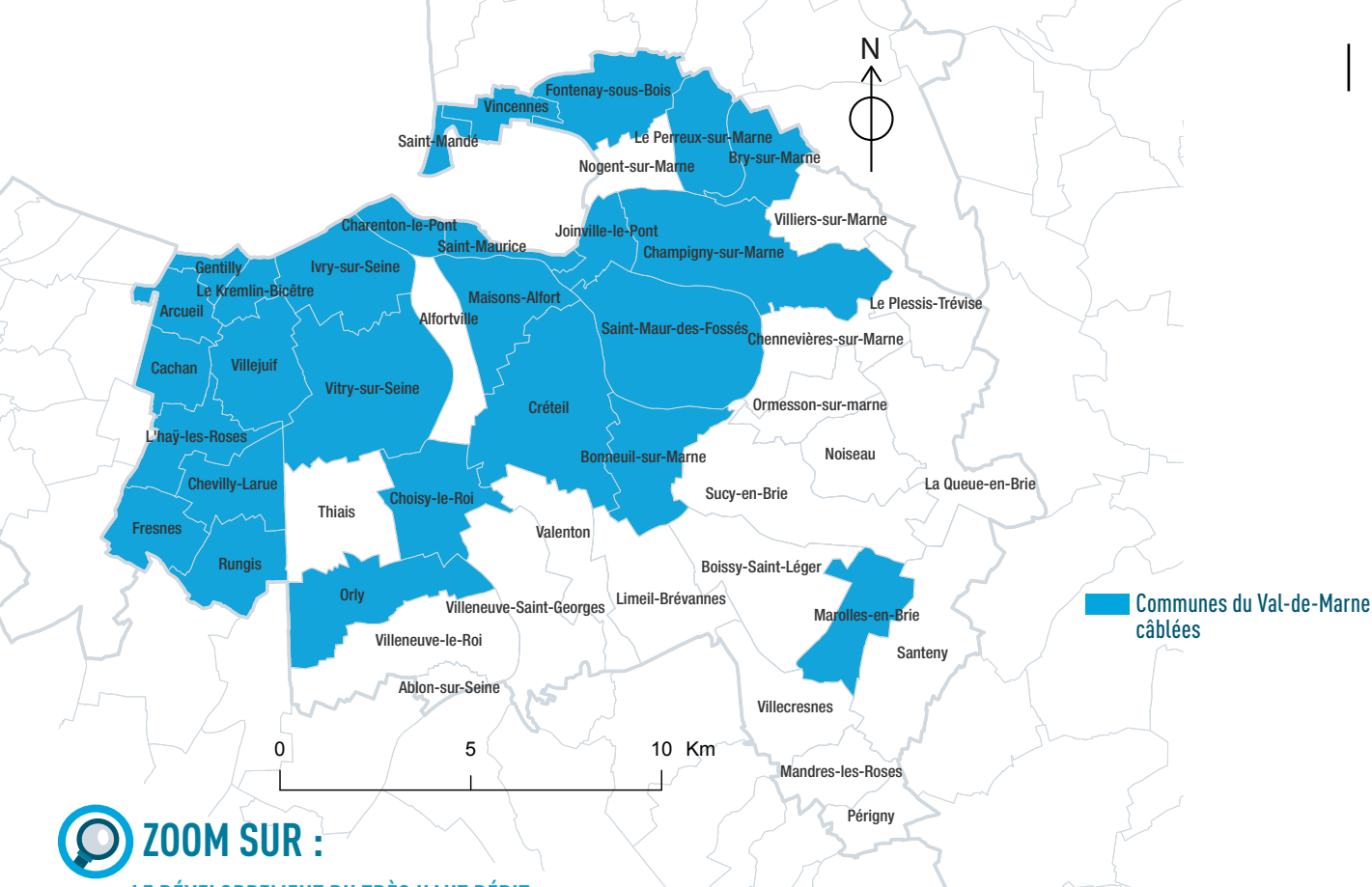
LA COMMISSION RÉSEAUX CÂBLÉS PLAQUE SUD Elle s'est réunie 2 fois en 2011.

Elle est co-présidée par :

Christian FAUTRE, Vice-président, délégué de Champigny-sur-Marne
Michel HERBILLON, Vice-président, délégué de Maisons-Alfort

Elle est composée de :

Franck BOMBLED, délégué de Gentilly
Philippe BOUYSSOU, délégué d'Ivry-sur-Seine
Nadia BRAHIMI, déléguée de Choisy-le-Roi
Jean-Max CALICE, délégué de Bagneux
Marie-Estelle COSTAZ, déléguée de Châtenay-Malabry
Loïc DAMIANI ABOULKHEIR, délégué de Fontenay-sous-Bois
Patrick DOUET, délégué de Bonneuil-sur-Marne
Didier DUBARLE, délégué de Chevilly-Larue
Emmanuel GILLES de la LONDE, délégué de Bry-sur-Marne
Philippe LE BRIS, délégué de Villejuif
Catherine MARGATÉ, déléguée de Malakoff
Jean-Pierre MOINEAU, délégué de Vitry-sur-Seine
Christine RANSAY, déléguée d'Arcueil
Ghislaine PATRY, déléguée d'Orly
Frédéric TOUADI, délégué du Plessis-Robinson
Lionel VACCA, délégué de Montreuil



ZOOM SUR :

LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT DANS LE VAL-DE-MARNE

Plus de 60 % des foyers du Val-de-Marne auront accès au très haut débit d'ici 2014.

En mars 2011, le SIPPEREC et Numericable ont signé un accord pour développer le très haut débit dans 27 communes du Val-de-Marne avec l'aide financière du Conseil général.

Ces accords prévoient la modernisation du réseau câblé existant dans 27 communes. 360 000 foyers auront ainsi accès à tous les services à très haut débit et notamment à l'Internet à 100 Mbps au plus tard d'ici deux ans.

Aujourd'hui, ce sont déjà près de 130 000 foyers qui peuvent bénéficier du très haut débit. Depuis l'été 2012, près de 162 000 foyers supplémentaires y ont accès. Il s'agit notamment de 13 communes : Arcueil, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Fontenay-sous-Bois, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Maisons-Alfort, Orly, Villejuif, Vitry-sur-Seine.

En 2014, les 360 000 foyers câblés de 27 communes du Val-de-Marne auront accès à la fibre optique. Les équipements des communes de Cachan, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Rungis, Saint-Maur-des-Fossés, Marolles-en-Brie nécessitent des travaux plus importants ; ils seront donc installés progressivement.

Ce réseau est également ouvert à tous les opérateurs qui souhaiteront commercialiser leurs services. Des accords ont d'ores et déjà été signés avec Bouygues Télécom, Darty Télécom et Auchan Télécom.

Le SIPPEREC contrôle la mise en œuvre de ces accords

Un suivi ville par ville est mené, afin de lier le versement de la subvention aux travaux effectivement conduits. Cet accord concerne aussi les villes du Val-de-Marne qui gèrent encore leur réseau câblé sous réserve qu'elles le transfèrent au SIPPEREC. Un suivi très précis s'impose au regard de l'historique de la relation avec Numericable, l'opérateur n'ayant pas toujours la vision d'aménagement numérique du territoire que portent les collectivités.

Transférer son réseau câblé au SIPPEREC permet de bénéficier de ces accords

En 2011, cinq nouvelles villes ont transféré au syndicat le contrat de concession les liant à Numericable :

- Le Kremlin-Bicêtre (10 374 prises) : cette ville étant située en zone très dense, la modernisation de son réseau sera supportée par le concessionnaire. 20 mois de travaux sont prévus.
- Cachan : ce réseau devra être mis à niveau pour permettre le passage au très haut débit.
- Rungis, Saint-Maur-des-Fossés et Marolles-en-Brie : situées hors zones très denses, elles bénéficieront de la subvention d'équipement du Conseil général du Val-de-Marne. Les travaux sont à réaliser en 12 mois, soit fin 2012.



chiffres clés

- 13 réseaux câblés
- Un accord signé avec le Conseil général du Val-de-Marne en 2011 va permettre à plus de 60 % des foyers du Val-de-Marne d'accéder au très haut débit d'ici 2014
- 5 nouveaux transferts de réseau câblé au SIPPEREC
- + 44 % de foyers desservis par rapport à 2010

Les services + proposés par le SIPPEREC

En plus de son rôle d'autorité concédante pour les réseaux de communications électroniques, le SIPPEREC propose aux collectivités adhérentes des outils pour instaurer une politique globale de gestion et de valorisation du sous-sol afin de favoriser l'arrivée du très haut débit.

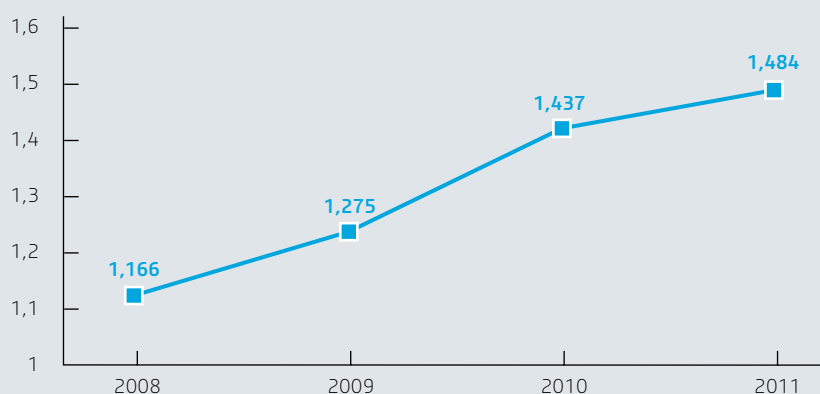
LE CONTRÔLE DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE AUX COMMUNES

Face à la multiplication des opérateurs de télécommunications et à la difficulté technique du contrôle des réseaux existants, le SIPPEREC a créé en 1997 **un guichet unique pour percevoir et contrôler la redevance d'occupation du domaine public (RODP) due aux communes**. En 2011, le montant total de la redevance s'est établi à 1,484 million d'euros, soit 3,27 % de plus qu'en 2010. Elle a très largement été versée par France Télécom, correspondant à 1 988 km de lignes aériennes, 30 000 km de réseaux souterrains et 4 855 m² d'emprises sur le domaine communal (cabines téléphoniques, armoires...). Les redevances dues par les autres opérateurs contrôlés par le SIPPEREC (19 opérateurs) correspondent à 726 kilomètres de réseaux souterrains, soit 200 km de plus qu'en 2010.

95 % des sommes collectées sont reversés aux villes, le SIPPEREC prélevant 5 % pour couvrir ses frais de gestion.

Faute de la transmission par Numericable du linéaire de réseau dans les communes concernées, le SIPPEREC a commencé à évaluer sur dossier les redevances dues dans 10 communes. Le SIPPEREC a ensuite émis les titres de recettes correspondant aux redevances des années 2006 à 2009.

MONTANT TOTAL DE LA RODP TÉLÉCOM
(EN MILLION D'EUROS)





chiffres clés

- 60 communes et 2 communautés d'agglomérations, Plaine Commune et Val de Bièvre (regroupant 15 communes), dans les départements 92, 93, 94 et 95 ont signé la convention de gestion de la RODP
- 35 collectivités bénéficient du service de mise à disposition et gestion d'infrastructures télécoms
- 54 collectivités ont souscrit à la convention d'accès au système d'information géographique

LA CONVENTION SIG

Le syndicat a développé un **système d'information géographique** avec les données sur les réseaux de distribution d'électricité et les réseaux de communications dont il est autorité concédante. Il est ouvert à la consultation aux communes.

LA GESTION DES FOURREAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Outre un rôle de conseil et d'appui à la pose systématique de fourreaux télécoms lors de travaux sur la voirie, le SIPPEREC propose par le biais d'IRISÉ la gestion des fourreaux de télécommunications dans les zones d'activité et les met à disposition de tous les opérateurs de communications électroniques de manière transparente et non discriminatoire.

LES DIAGNOSTICS DE TERRITOIRE

Les collectivités peuvent recourir au SIPPEREC pour établir un diagnostic des perspectives et besoins de leurs territoires en matière d'accès au très haut débit. Le SIPPEREC prend à sa charge le pilotage des études. La collectivité assure le financement des études et met à disposition du prestataire retenu les données cartographiques nécessaires.

VEILLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Enfin, le SIPPEREC assure une veille permanente sur le secteur des télécommunications et informe les adhérents via les différents moyens de communication mis en place (petits-déjeuners d'information, comptes-rendus d'information, site internet).

GROUPEMENTS DE COMMANDES

MUTUALISER LES ACHATS ET MAÎTRISER LES DÉPENSES

54 Le groupement de commandes
électricité et maîtrise
de l'énergie

56 Le groupement de commandes
pour les services de
communications électroniques

58 Le groupement de commandes
pour les services d'information
géographique (SIG)

Pour répondre aux obligations des collectivités et établissements publics de mettre en concurrence leurs fournisseurs de services, le SIPPEREC propose de mutualiser ces achats au sein de trois groupements de commandes dédiés respectivement à :

- l'électricité et la maîtrise de l'énergie
- les communications électroniques
- les systèmes d'information géographique

Ce service est ouvert à toutes les collectivités d'Île-de-France.

LA FORCE DES GROUPEMENTS DE COMMANDES COORDONNÉS PAR LE SIPPEREC :

- ➔ Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie : 147 adhérents.
- ➔ Le groupement de commande pour les services de communications électroniques : 161 adhérents.
- ➔ NOUVEAU ! le groupement de commandes pour les services d'information géographique : déjà 16 adhérents.

Les avantages d'un groupement de commandes

- ➔ **disposer de compétences techniques et juridiques** afin de bénéficier d'un gain de temps et de solutions adaptées aux collectivités et aux établissements publics ;
- ➔ **mutualiser des achats** pour que toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, puissent bénéficier de services performants à des prix compétitifs ;
- ➔ **bénéficier de la force d'un réseau** pour un partage d'expériences et une meilleure maîtrise des besoins. Les adhérents se voient régulièrement proposer des réunions d'information, où interviennent des experts des secteurs concernés.

En 2011, des petits-déjeuners d'information consacrés à l'éclairage public, les financements du très haut débit, le développement des énergies renouvelables, ont été organisés. Des formations sont également programmées. Les adhérents participent étroitement à la définition des besoins, à la rédaction des cahiers des charges.

Un service ouvert à toutes les collectivités d'Île-de-France

Chaque groupement de commandes est ouvert aux collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, sociétés d'économie mixte dont le siège est situé en région Île-de-France.

L'adhésion se fait par simple délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité pour approuver l'acte constitutif. L'adhésion au groupement de commandes n'entraîne pas l'adhésion aux compétences du SIPPEREC.



Le groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie

L'objectif : aider les communes à connaître leurs consommations et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable. Créé le 12 février 2004, le groupement compte 147 communes et établissements publics, soit une progression de 15 % par rapport à 2010. Le SIPPEREC met plusieurs outils à disposition de ses adhérents.

L'OUTIL DE SUIVI ET ANALYSE DES CONSOMMATIONS ET COÛTS D'ÉNERGIE

Pour les adhérents, ils s'agit d'une solution multi-fluides permettant l'intégration de l'ensemble des données de consommations par bâtiment ou groupe de bâtiments.

Pour le SIPPEREC, coordonnateur du groupement, ce système permet de consolider une base de données des consommations d'électricité agrégées de tous les adhérents, et donc de disposer de toutes les informations pour garantir l'obtention d'offres compétitives pour la fourniture d'électricité.

LES DIAGNOSTICS (DPE) ET AUDITS ÉNERGÉTIQUES

Depuis juillet 2010, **790 bâtiments** ont fait l'objet de diagnostics « DPE améliorés » ou d'audits énergétiques. **L'audit énergétique est un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage, notamment pour préparer les projets de rénovation ou les travaux lourds.**

Le marché comprend aussi des prestations complémentaires :

- étude de simulation thermique dynamique ;
- étude de faisabilité des approvisionnements en énergie ;
- diagnostic de performance énergétique amélioré ;
- test d'étanchéité à l'air ;
- mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en phase travaux ;
- mission d'accompagnement et conseil.

Chaque membre du groupement peut recourir au marché et émettre directement des bons de commande selon ses propres besoins. Ce marché, notifié le 29 juillet 2010, a été attribué au groupement Altérea-Equateur, pour une période de 3 ans.

ADHÉRER AU GROUPEMENT ÉLECTRICITÉ ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE POUR MAÎTRISER LES COÛTS PUBLICS :

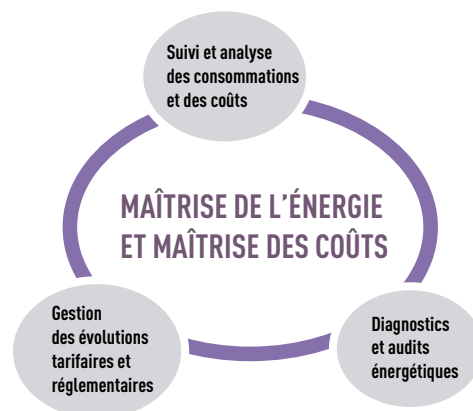
Le SIPPEREC vient de lancer un appel d'offres « fourniture et acheminement d'énergie électrique ».

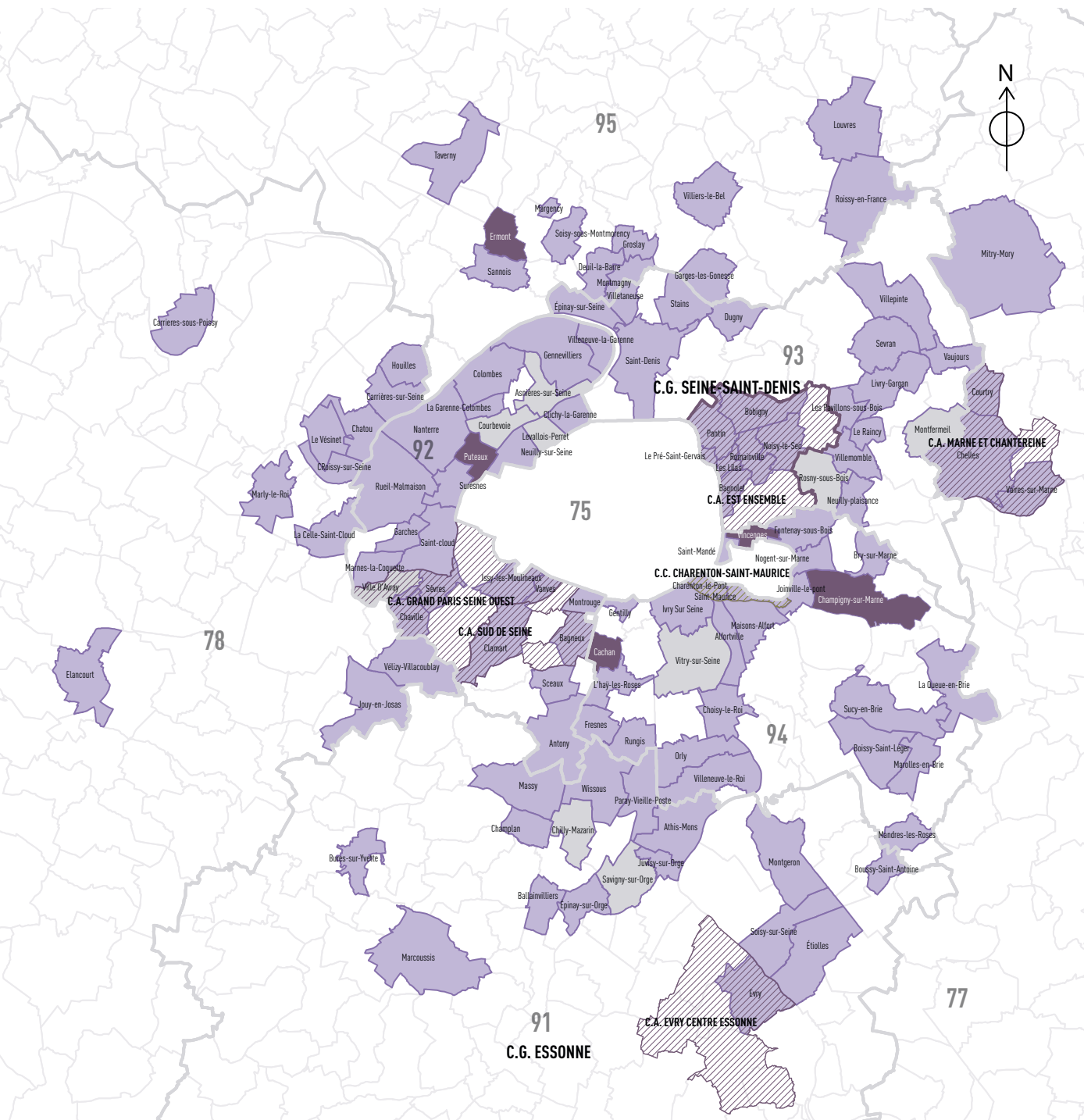
Les 2 principaux objectifs :

- saisir les opportunités de gains pour réduire les dépenses en énergie ;
- disposer d'un solide capital d'expériences pour pallier la disparition des tarifs réglementés jaune et vert en 2015.

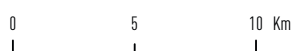
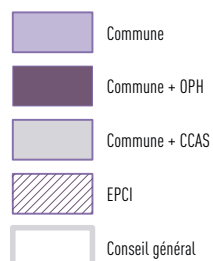
Les collectivités ont besoin de se regrouper pour peser dans les futures mises en concurrence de la fourniture d'énergie.

LE GROUPEMENT S'INSCRIT DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE





**147 adhérents au groupement
de commandes électricité et maîtrise de l'énergie**



Le groupement de commandes pour les services de communications électroniques

L'objectif : permettre à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services de télécommunications performants à des prix compétitifs. Créé en 1999, le groupement de commandes télécom compte 161 adhérents, représentant une population de plus de 4,08 millions d'habitants (une progression de 20 % par rapport au précédent groupement).

LE GROUPEMENT VIENT D'ATTRIBUER L'ENSEMBLE DES MARCHÉS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LA PÉRIODE 2012-2015

Ce service attire de nombreuses collectivités à chaque consultation nouvelle : elles sont 45 à avoir rejoint le groupement depuis la dernière consultation en 2009. Le SIPPEREC a élaboré les documents de la sixième consultation en liaison avec les adhérents. L'appel d'offre a été publié le 12 décembre 2011. Les marchés ont été attribués en avril et mai 2012.

20 000 LIGNES MOBILES CHANGENT D'OPÉRATEURS

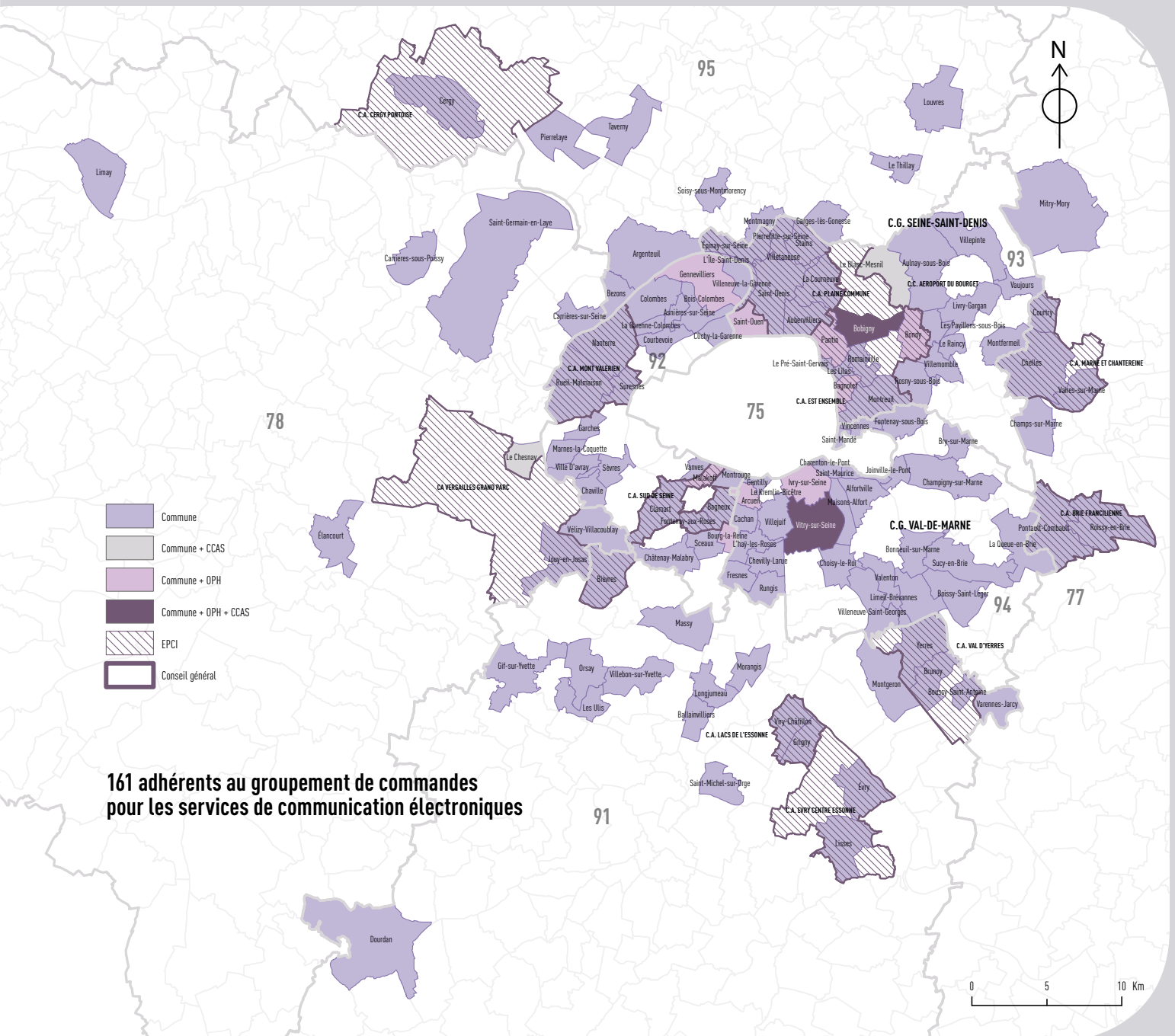
Pour la première fois depuis la création du groupement en 1999, le lot téléphonie mobile est attribué à un nouvel opérateur, permettant ainsi la portabilité de 20 000 lignes mobiles supplémentaires. Les gains obtenus à volume constant en année pleine pour une ville de 35 000 habitants peuvent atteindre jusqu'à 47 % par rapport au marché précédent.

FORTE BAISSSE DU PANIER MOYEN À VOLUME CONSTANT SUR LES SERVICES DE TRANSMISSION VOIX ET DONNÉES FIXE : JUSQU'À - 30 %

À volume constant et en année pleine, les tarifs obtenus pour une ville type de 35 000 habitants permettent d'obtenir une réduction jusqu'à 30 % sur les services de transmission voix et données fixe par rapport au marché précédent.

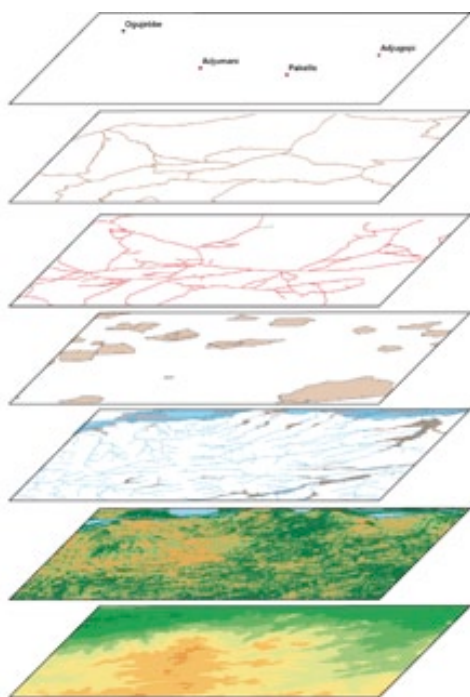
Des formations destinées aux adhérents du groupement ont été lancées : « Comment mettre en œuvre un projet de téléphonie sur IP ? », « Quelle conduite adopter face à un incident télécom ? »...





Le groupement de commandes pour les services d'information géographique (SIG)

L'objectif : permettre aux collectivités de se conformer aux obligations de la directive INSPIRE* et mutualiser les coûts d'achats d'outils et de données. Lancé en 2011, ce groupement de commandes inclut diverses prestations : achat et mises à jour de données, constitution in situ de données, services applicatifs, assistance technique et formation, progiciels géomatiques.



Le groupement d'achat public pour les services et fournitures en matière de systèmes d'information géographique offre de nombreux avantages.

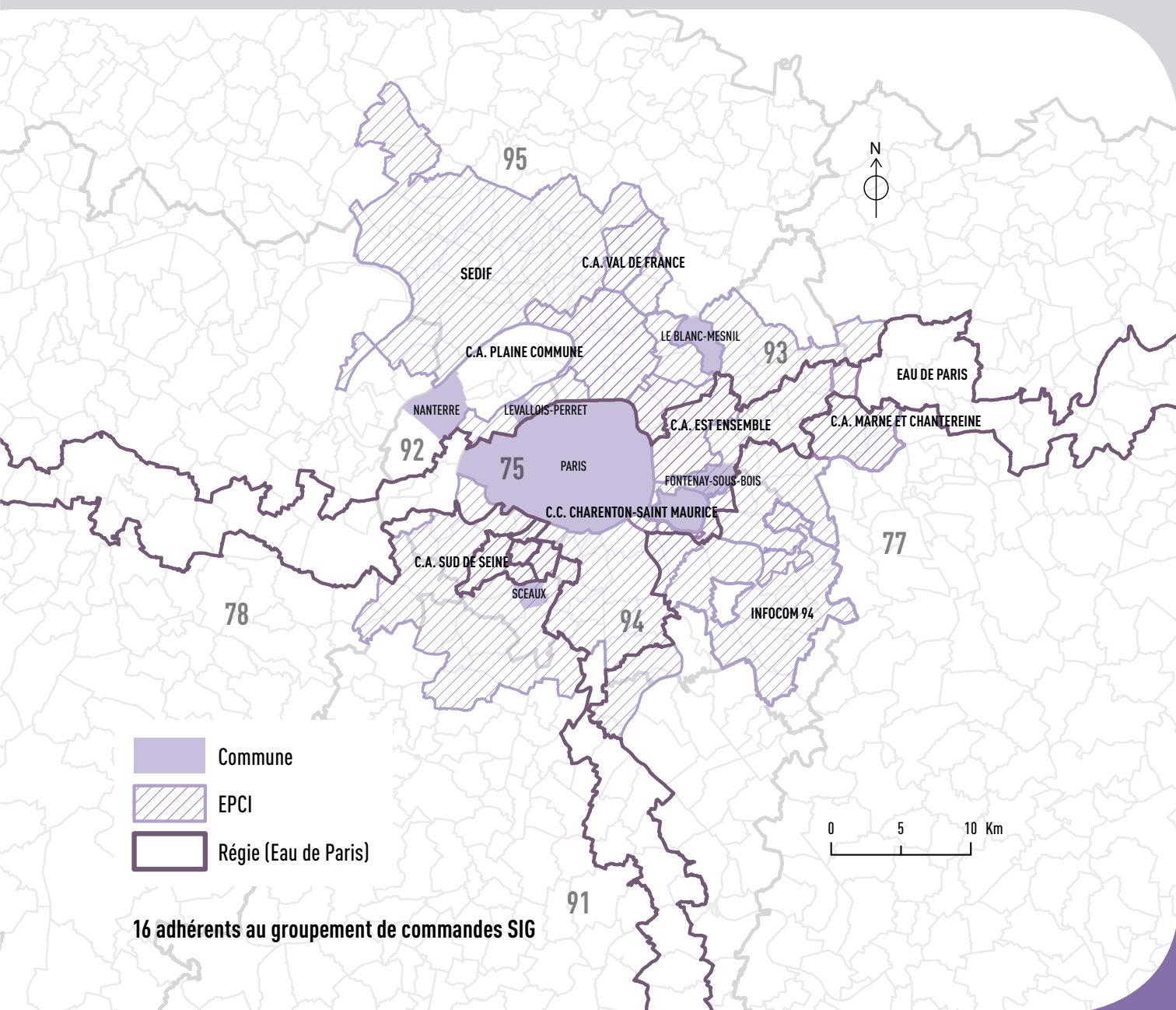
Il permet aux collectivités territoriales :

- de bénéficier d'une offre d'achat groupé de moyens techniques, pour développer des prestations à la carte, évolutives, adaptées aux besoins de chaque collectivité ;
- de pouvoir disposer d'un portail cartographique mutualisé, personnalisé en fonction des objectifs poursuivis par chaque collectivité ;
- d'être déchargées des procédures d'appels d'offres ;
- de répondre au besoin croissant de visualisation d'information géographique en matière d'urbanisme, logement, réseaux, environnement, sécurité, concertation et services à la population ;
- de mieux valoriser les politiques publiques.

L'acte constitutif de ce groupement de commandes a été adopté en avril 2011, par le comité syndical. Une réunion de lancement s'est tenue en septembre 2011, réunissant plus de 60 participants, à la suite de laquelle le SIPPEREC a recueilli les premières adhésions. En 2012, le premier appel d'offres a été lancé. Il regroupe 16 collectivités, dont la ville de Paris. Qu'il s'agisse d'urbanisme, de logement, de réseaux..., les SIG sont devenus indispensables à l'action territoriale.



* INSPIRE : *Infrastructure for spatial information in the european community* (Infrastructure d'information géographique pour l'Europe). Cette directive impose aux collectivités de mettre à disposition leurs informations géographiques.



Liste des délégués par ville au 24/08/2012

ALFORTVILLE

SERGE FRANCESCHI
Maire-adjoint

Roland NZINGOULA
Délégué suppléant du SIPPEREC

ANTONY

MARYSE LEMMET
Conseillère municipale

Gérard SIMON
Conseiller municipal

ARCUEIL

CHRISTIANE RANSAY
Maire-adjointe

Jean-Michel ARBERET
Conseiller municipal

ASNIÈRES-SUR-SEINE

JOSIANE FISCHER
Première Maire-adjointe

Luc TESSIER
Conseiller municipal

AUBERVILLIERS

TEDJINI-MICHEL MAIZA
Maire-adjoint

Brahim HEDJEM
Maire-adjoint

BAGNEUX

JEAN-MAX CALICE
Maire-adjoint

Jean-Marc BESSON
Maire-adjoint

BAGNOLET

JACQUES FRANCON
Délégué titulaire du SIPPEREC

André BARAGLIOLI
Conseiller municipal

BEZONS

PIERRE RENAULD
Délégué titulaire du SIPPEREC

Gérard CARON
Maire-adjoint

BOBIGNY

CATHERINE PEYGE
Maire
Présidente du SIPPEREC

Serge BOCQUET
Conseiller municipal

BOIS-COLOMBES

HENRI VINCENT
Maire-adjoint

Jacky SNEESSENS
Maire-adjoint

BONDY

VARRAVADHA ONG
Conseiller municipal
Vice-Président SIPPEREC

Ali ZAH
Maire-adjoint

BONNEUIL-SUR-MARNE

PATRICK DOUET
Maire

Jean-Claude JOUBERT
Premier Maire-adjoint

BOULOGNE-BILLANCOURT

MARC HADDAD
Délégué titulaire du SIPPEREC

Mathieu BARBOT
Conseiller municipal

BOURG-LA-REINE

GAËTAN DE LAMBILLY
Conseiller municipal

Sébastien VAN PRADELLES
Conseiller municipal

BRY-SUR-MARNE

EMMANUEL GILLES DE LA LONDE
Conseiller municipal

Thomas AUBRON
Conseiller municipal

CACHAN

SAMUEL BESNARD
Maire-adjoint

Hervé WILLAIME
Conseiller municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

CHRISTIAN FAUTRÉ
Premier Maire-adjoint
Vice-Président du SIPPEREC

Sylvaine ETTORI
Maire-adjointe

CHARENTON-LE-PONT

SYLVAIN DROUVILLE
Conseiller municipal

Benoît GAILHAC
Maire-adjoint

CHÂTENAY-MALABRY

MARIE-ESTELLE COSTAZ
Conseillère municipale

Catherine SAVELIEFF
Maire-adjointe

CHÂTILLON

ALAIN BOURDENET
Délégué titulaire du SIPPEREC

Philippe VAN LIERDE
Délégué suppléant du SIPPEREC

CHAVILLE

JACQUES BISSON
Conseiller municipal

Hervé LIÈVRE
Premier Maire-adjoint

CHEVILLY-LARUE

DIDIER DUBARLE
Premier Maire-adjoint

André DELUCHAT
Maire-adjoint

CHOISY-LE-ROI

CATHERINE SOUAÏLE
Conseillère municipale

Laurent MELY
Conseiller municipal

CLAMART

PHILIPPE LUTAUD
Maire-adjoint

François SOULABAILLE
Conseiller municipal

CLICHY

ANSOUMANY SYLLA
Maire-adjoint

Pascal MAZOUÉ
Maire-adjoint

COLOMBES

ALEXIS BACHELAY
Maire-adjoint

Député
Michelle MACE
Conseillère municipale

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE

PASCAL FOURNIER
Vice-Président

Dominique FONTENAILLE
Conseiller général

Communauté d'agglomération EUROP'ESSONNE

PIERRE MARTEAU
Conseiller communautaire

Jean-Louis CHINZI
Conseiller communautaire

Communauté de communes du PLATEAU BRIARD

DANIEL WAPPLER
Conseiller communautaire

Georges URLACHER
Conseiller communautaire

Communauté d'agglomération VAL-DE-FRANCE

MOURAD CHIKAOUI
Vice-président

Gérard LENAIN
Délégué suppléant du SIPPEREC

COURBEVOIE

JACQUES KOSSOWSKI
Député-Maire

Vice-Président du SIPPEREC

Michel CHAMBERS
Maire-adjoint

COURTRY

PATRICK PERIN
Conseiller municipal

Philippe LAURENT
Maire-adjoint

CRÉTEIL

ALAIN DUKAN
Maire-adjoint

Jean-François DUFEU
Conseiller municipal

DRANCY

FARID AMARI
Maire-adjoint

Domenico BARTUCCIO
Conseiller municipal

DUGNY

MICHEL ADAM
Maire-adjoint

Marie-Claude COLLET
Conseillère municipale

ÉLANCOURT

JEAN-PIERRE LEFEVRE
Conseiller municipal

Thierry MICHEL
Maire-adjoint

ÉPINAY-SUR-SEINE

HERVÉ CHEVREAU
Maire

Conseiller général
Vice-Président du SIPPEREC

Patrice KONIECZNY
Premier Maire-adjoint

FONTENAY-AUX-ROSES

JOSÉ GUNTZBURGER
Conseiller municipal

1^{er} Vice-Président du SIPPEREC

Jean-Philippe DAMAIS
Conseiller municipal

FONTENAY-SOUS-BOIS

LOIC DAMIANI ABOULKHEIR
Conseiller municipal

Marion LEGOUY-DESAULLE
Maire-adjointe

FRESNES

HERVÉ BOURDIN
Maire-adjoint

Jean-Pierre THELLIER
Maire-adjoint

GENNEVILLIERS

CLAUDE CHAVROT
Délégué titulaire au SIPPEREC

Jean-François BURGOS
Conseiller municipal

GENTILLY

FRANCK BOMBLED
Conseiller municipal

Soazig JOUBERT
Maire-adjointe

GRIGNY

PHILIPPE RIO
Maire

Daniel MOURGEON
Conseiller municipal

GROSLAY

CHRISTIAN VAUTHIER
Conseiller municipal

Corinne ANDREOLETTI
1^{ère} Maire-adjointe

ISSY-LES-MOULINEAUX

NICOLE ESSAYAN
Maire-adjointe

Alain LEVY
Maire-adjoint

IVRY-SUR-SEINE

PHILIPPE BOUYSSOU
Premier Maire-adjoint

Floriana KURDNOVA-CAVADORE
Déléguée suppléante du SIPPEREC

JOINVILLE-LE-PONT**JEAN-JACQUES GRESSIER***Maire-adjoint*

Chantal DURAND

*Première Maire-adjointe***JOUY-EN-JOSAS****GENEVIÈVE GIRARD***Conseillère municipale*

Christine LE DU

*Conseillère municipale***LA COURNEUVE****JEAN-LUC BOUAZIZ***Conseiller municipal*

Muriel TENDRON-FAYT

*Maire-adjointe***LA GARENNE-COLOMBES****GENEVIÈVE GAILLABAUD***Conseillère municipale*

Pascal GRAUX

*Conseiller municipal***LE BLANC-MESNIL****SANTIAGO SERRANO***Maire-adjoint*

Dominique CAGNON

*Conseiller municipal***LE BOURGET****JACQUES GODARD***Maire-adjoint*

Philippe ROBERT

*Conseiller municipal délégué***LE KREMLIN-BICÊTRE****DENISE LEFEVRE***Conseillère municipale*

Jean-Louis BOULANGER

*Maire-adjoint***LE PERREUX-SUR-MARNE****JEAN-JACQUES GARRON***Délégué titulaire au SIPPEREC*

Jean CUVILLIER

*Conseiller municipal***LE PLESSIS-ROBINSON****FRÉDÉRIC TOUADI***Maire-adjoint*

Jean-Claude BIGORRE

*Conseiller municipal***LE PRÉ-SAINT-GERVAIS****CHARLES AMARA***Conseiller municipal délégué*

Eléna ESTEVE

*Conseillère municipale***LES LILAS****NICOLAS LAIDET***Conseiller municipal*

Claude ERMOGENI

*Premier Maire-adjoint***LES PAVILLONS-SOUS-BOIS****SERGE DELRIEU***Conseiller municipal*

Geneviève NEUBIG

*Conseillère municipale***LEVALLOIS-PERRET****SOPHIE DESCHIENS***Maire-adjointe*

Isabelle COVILLE

*Conseillère municipale***L'HAY-LES-ROSES****YANNICK PIAU***Maire-adjointe*

Stéphane COLONEAUX

*Conseiller municipal***L'ÎLE-SAINT-DENIS****JOËL SEGUIN***Conseiller municipal délégué*

Pierre VACANT

*Délégué suppléant du SIPPEREC***LIVRY-GARGAN****GEORGES GUILBERT***Maire-adjoint*

Marthe GUEZ

*Conseillère municipale***MAISONS-ALFORT****MICHEL HERBILLON***Député-Maire**Vice-Président du SIPPEREC*

Thierry BARNOYER

*Conseiller municipal***MALAKOFF****CATHERINE MARGATÉ***Maire Conseillère générale*

Michel CIBOT

*Délégué suppléant du SIPPEREC***MAROLLES-EN-BRIE****JEAN-JACQUES DEBERNARD***Maire adjoint*

Jean-Luc DESPREZ

*Conseiller municipal***MONTREUIL****LIONEL VACCA***Conseiller municipal*

Gilles ROBEL

*Conseiller municipal***MONTROUGE****ALAIN MILLOTTE***Conseiller municipal*

Jean-Claude MANGIAMELI

*Conseiller municipal***MORANGIS****MICHEL BECQUET***Conseiller municipal*

Henrique PINTOT

*Maire-adjoint***NANTERRE****GÉRARD PERREAU-BEZOUILLE***Premier Maire-adjoint**Vice-Président du SIPPEREC*

Didier DEBORD

*Maire-adjoint***NEUILLY-SUR-SEINE****SERGE VINENT-GARRO***Conseiller municipal*

Virginie KLEIN

*Conseillère municipale***NOGENT-SUR-MARNE****CHRISTOPHE IPPOLITO***Conseiller municipal*

Philippe SAJHAU

*Conseiller municipal***NOISY-LE-SEC****KARIM HAMRANI***Maire adjoint*

Nicole RIVOIRE

*Maire-adjointe***ORLY****GHISLAINE PATRY***Maire-adjointe*

Philippe MENAGER

*Maire-adjoint***PANTIN****DIDIER SEGAL-SAUREL***Conseiller municipal*

Sandra RABBAA

*Maire-adjointe***PARIS Cedex****FRANÇOIS VAUGLIN***Conseiller municipal*

François DAGNAUD

*Conseiller municipal***PÉRIGNY-SUR-YERRES****JEAN-YVES JEANNES***Conseiller municipal*

Dany PERRAU

*Maire-adjoint***PIERREFITTE-SUR-SEINE****DAVID CHAULET***Conseiller municipal*

Aurélien BERTHOU

*Conseiller municipal délégué***PUTEAUX****JEAN-MICHEL MARCHIONI***Délégué titulaire du SIPPEREC*

Robert BERNASCONI

*Conseiller municipal délégué***ROMAINVILLE****MARCEL TRASI***Conseiller municipal*

Isabelle BOULAUDAT

*Conseillère municipale***ROSNY-SOUS-BOIS****JACQUES BOUVARD***Conseiller municipal**Vice-Président du SIPPEREC*

Charles MESA GIRALDO

*Conseiller municipal***RUNGIS****PATRICK LEROY***Conseiller municipal*

Patrick ATTARD

*Délégué suppléant du SIPPEREC***SAINT-DENIS****CHÉRIFA ZIDANE***Conseillère municipale*

Francis LANGLADE

*Maire-adjoint***SAINT-MANDE****JEAN BOGGIO***Délégué titulaire du SIPPEREC*

Paul DESVAUX

*Conseiller municipal***SAINT-MAUR-DES-FOSSES****JEAN PLAGNE***Conseiller municipal*

Pascale LUCIANI-BOYER

*Maire-adjointe***SAINT-MAURICE****JEAN-MARIE MARZIO***Conseiller municipal*

Fabrice LEBRETON

*Délégué suppléant du SIPPEREC***SAINT-OUEN****MORGANE GARNIER***Maire-adjointe*

Alain ROUAULT

*Délégué suppléant du SIPPEREC***SCEAUX****HERVÉ AUDIC***Maire-adjoint*

Philippe TASTES

*Conseiller municipal***STAINS****FABienne TESSIER-KERGOSIEN***Première Maire-adjointe*

Gérard HAUTDEBOURG

*Conseiller municipal***SURESNES****AMIROUCHE LAIDI***Maire-adjoint*

Guillaume BOUDY

*Conseiller municipal***THIAIS****RICHARD DELL'AGNOLA***Maire*

Alain GRINDEL

*Maire-adjoint***VANVES****GÉRARD LAUBIER***Maire-adjoint*

Charles KAAZAN

*Conseiller municipal***VERSAILLES****FRANÇOIS LAMBERT***Conseiller municipal*

Philippe PAIN

*Conseiller municipal***VILLEJUIF****ROBERT LE PRIELLEC***Conseiller municipal*

Brigitte CHARBONNEAU

*Maire-adjointe***VILLEMOMBLE****JACQUES DELOBELLE***Conseiller municipal**Vice-Président du SIPPEREC*

Guy DESCHAMPS

*Maire-adjoint***VILLENEUVE-LA-GARENNE****ALAIN BORTOLAMEOLLI***Maire-adjoint*

Patricia REX

*Conseillère municipale***VILLENEUVE-LE-ROI****MICHEL BOUILLE***Conseiller municipal*

Daniel SEBTI

*Conseiller municipal***VILLEPINTÉ****JEAN-LUC TERREYRE***Maire-adjoint*

Gonzalo CHACON

*Conseiller municipal***VILLETANEUSE****DANIEL DESBIENDRAS***Maire-adjoint*

Eric AUVRAY

*Conseiller municipal***VINCENNES****ROBERT MACCOU***Délégué titulaire*

Eric BENSOUSSAN

*Maire-adjoint***VITRY-SUR-SEINE****JEAN-PIERRE MOINEAU***Maire-adjoint*

Michèle DUBOUCHET

Conseillère municipale

Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie	IRISÉ	Infrastructure pour des réseaux intercommunaux de services
AMII	Appel à manifestation d'intentions d'investissement pour les opérateurs télécom	NRA	Nœud de raccordement d'abonnés
ARCEP	Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	NRO	Nœud de raccordement optique
ARENH	Accès régulé au nucléaire historique	NOME	Nouvelle organisation du marché de l'électricité
CPL	Courant porteur en ligne	PON	<i>Passive optical network</i> – réseau de fibres optiques passif
CEE	Certificat d'économie d'énergie	POP	Point de présence opérateur
CRE	Commission de régulation de l'énergie	PTF	Proposition technique et financière (liée aux raccordements électriques)
CRIP	Comité des réseaux d'initiative publique	RAG	Réseau d'alimentation générale
CSPE	Contribution au service public de l'électricité	RIP	Réseaux d'initiative publique
CTA	Contribution tarifaire d'acheminement	SCORAN	Schéma de cohérence régional d'aménagement numérique
DCE	Dossier de consultation des entreprises	SIG	Système d'information géographique
EMMY	Logiciel de gestion des CEE élaboré par le Registre national des CEE	SDAN	Schéma départemental d'aménagement numérique
FTTH/FTTB	<i>Fiber to the home, to the building</i> Raccordement en fibre optique au pied ou à l'intérieur d'un logement, d'un bâtiment	SME	Service maintien de l'énergie avec une puissance réduite à 3 kVA
FNCCR	Fédération nationale des collectivités concédantes et régies	SMI	Service minimum avec une puissance réduite à 1 kVA
FSL	Fonds de solidarité logement	SUN	Service unique numérique
FSN	Fonds pour la société numérique (lié au grand emprunt)	TARTAM	Tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché
GWH	Gigawatt-heure	TCFE	Taxe sur la consommation finale d'électricité
IP INTERNET PROTOCOL	Utilisation du réseau internet pour transporter de la voix, des données, des images, du son	THD	Très haut débit
		TPN	Tarif de première nécessité
		TURPE	Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité

Synthèse des compétences et services du SIPPEREC

ÉLECTRICITÉ, MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

	L'action du SIPPEREC	Les bénéfices pour la collectivité
La distribution et fourniture d'électricité	Contrôler le service public de la distribution et de la fourniture d'électricité géré par ERDF/EDF, afin de garantir un service public de qualité. Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement pour raisons esthétiques.	Bénéficier d'un service public de qualité en matière de distribution et fourniture d'électricité. Bénéficier de subventions pour travaux liés à l'électricité. Les services dont bénéficie la collectivité : • un guichet unique pour le contrôle et la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité ; • l'instruction des propositions techniques et financières d'ERDF pour le raccordement au réseau électrique des bâtiments ; • la gestion des certificats d'économie d'énergie.
La production locale d'énergies renouvelables	Développer des sources de production d'énergies renouvelables Isoler les bâtiments tout en contribuant à la production d'électricité par cellules photovoltaïques. Développer la géothermie profonde.	Produire de l'électricité localement grâce à l'installation de cellules photovoltaïques sur les bâtiments communaux, et ainsi agir en faveur du développement durable. Interlocuteur unique des communes le SIPPEREC assure la maîtrise d'ouvrage des installations à leur profit. Il met à leur disposition son expertise technique et son assistance pour l'étude des projets, la réalisation et l'exploitation des installations. Il peut assurer le financement des opérations. Inventaire des possibilités géothermiques d'une commune.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	L'action du SIPPEREC	Les bénéfices pour la collectivité
L'aménagement du territoire en très haut débit	Créer des réseaux publics très haut débit afin de répondre aux besoins des entreprises, des collectivités et des particuliers pour qu'ils puissent bénéficier d'offres diversifiées et compétitives.	Répondre aux besoins des entreprises et des habitants, renforcer l'attractivité économique et développer de nouveaux services aux habitants tout en maîtrisant son budget de télécommunications. La collectivité bénéficie sous réserve des études technico-économiques des réseaux publics déployés ou en cours de déploiement. Les services dont bénéficie la collectivité : • la redevance d'occupation du domaine public télécoms, un guichet unique pour contrôler et recouvrer les taxes dues par les opérateurs ; • accès au système d'information géographique ; • la gestion des infrastructures de communications électroniques ; • la veille permanente et l'information sur le secteur des télécommunications.

GROUPEMENTS DE COMMANDES

	L'action du SIPPEREC	Les bénéfices pour la collectivité
Le groupement de commandes en électricité et maîtrise de l'énergie ⁽¹⁾	Mutualiser les achats pour permettre à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille, de bénéficier de services performants à des prix compétitifs.	Connaître les consommations de la collectivité et mettre en place des actions de maîtrise de l'énergie et de développement durable.
Le groupement de commandes en télécommunications ⁽¹⁾	Mutualiser les achats pour répondre aux obligations des collectivités et établissements publics de mettre en concurrence leurs fournisseurs de services de télécommunications.	Bénéficier de services performants à des prix compétitifs, et maîtriser les budgets de télécommunications.
Le groupement de commandes en service d'information géographique (SIG)	Mutualiser les achats pour répondre aux besoins des collectivités et aux obligations de la directive INSPIRE.	Bénéficier de SIG performants à des coûts maîtrisés.

(1) Ouvert à toutes les collectivités territoriales, établissements publics, groupements d'intérêt public, sociétés d'économie mixte dont le siège est situé en Île-de-France.

Directrice de la publication :
Catherine Peyge

Comité de rédaction :
**Catherine Dumas,
Émilie Derouen, Anne Rogé,
Frédéric Moreau**

Conception-réalisation :
sennse • 8135

Crédits photos :
© Fotolia : Marcus, Maksim Kostenko,
Pressmaster, Joanna Zielinska, Goodluz
© iStock photos : Bunhil, Michael Jung,
Fotovoyager.com, Adam Kazmierski,
Arie J. Jager, Wim Burger
© Shutterstock : Carlos Castilla,
Grafoto, Ruslan Semichev
Jean-Luc Vallet

Imprimé par **CARACTÈRE**
sur du papier issu de forêts
gérées durablement.
PEFC/10-31-945

SIPPEREC
Tour Gamma B - 193-197, rue de Bercy
75582 Paris cedex 12
Tél : 01 44 74 32 00 - 01 44 74 31 90
www.sipperec.fr

